

**PROCES VERBAL DE LA SEANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL**

DU 15 JANVIER 2020

L'an deux mil vingt, quinze janvier à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire, Monsieur Jacques LARRANT.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 07 janvier 2020.

Nombre de conseillers en exercice : 13

Présents : 11

Votants : 13

Excusées : 2

PRESENTS : M. Jacques LARRANT, M. Henri LASNIER, Mme Michèle ARLOT, M. Yves LAURENCIER, M. Francis ROBIN, M. Franck SOURY, Mme Alice DUPONT, M. PUYDUPIN Bruno, Mme Dominique CHARTIER, Mme Nathalie BERGERON, Mme Suzanna FARNHAM.

EXCUSEES : Mme Elisabeth CHARRIER, Mme Christine BRETON.

Mme Elisabeth CHARRIER donne procuration de vote à M. Francis ROBIN.

Mme Christine BRETON donne procuration de vote à M. Henri LASNIER.

M. Francis ROBIN. a été élu secrétaire.

Ordre du jour :

01- Approbation du procès-verbal de la séance du Lundi 16 décembre 2019.

02- Programmes de travaux 2019-2020.

03- Personnel.

04- Contrat de dératissage des réseaux d'eaux pluviales année 2020.

05- Attribution de compensation 2020 concernant le service commun Instruction du droit des sols.

06- Questions diverses.

Avant d'aborder l'ordre du jour, Monsieur le Maire donne lecture du courrier relatif au projet éolien qu'il a adressé à Madame la Préfète sous couvert de Madame la sous-préfète en date du 15 janvier 2020 ainsi que de l'arrêté n° 2020-01 portant interdiction d'enfouir des câbles souterrains de 20 000 volts chargés d'évacuer l'énergie d'origine éolienne.

01-Approbation du procès-verbal de la séance du Lundi 16 décembre 2019.

Le procès-verbal du Lundi 16 décembre 2019 est approuvé à l'unanimité.

Votants : 13

Pour : 13

Contre : 0

Abstention : 0

Excusés : 2

02-Programmes de travaux 2020-2021.

02-1 Espace 2000.

- Le Conseil Municipal retient le devis de l'entreprise HEBRAS BÂTIMENT d'un montant de 5 036,10 € H.T. pour la réfection de l'entrée de service de la salle Espace 2000.

02-2 Ordinateur portable.

- Un ordinateur portable pour la mairie a été acheté en remplacement de celui qui était défectueux ; coût de l'acquisition : 499,17 € H.T. Les crédits nécessaires au financement de cette opération seront pris sur l'opération n° 250 « Achat de matériel informatique ».

02-3 Ecole

- Achat d'un four pâtissier pour la cantine de l'école ;
- Remplacement des portes et fenêtres ;
- Construction d'un auvent à l'école ;

Le Conseil Municipal prévoit une enveloppe d'environ 30 000 € pour la réalisation de ce programme en fonction des finances disponibles.

02-4 Panneau informatif. Délibération 2020-06.

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que, dans le cadre de la communication aux administrés et afin de diffuser plus largement les informations municipales, associatives et administratives, il est souhaitable d'acquérir un panneau informatif lumineux qui sera installé sur la façade de la Mairie.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que les fonds nécessaires à cette acquisition avaient été prévus à l'opération n° 244 du budget primitif principal de l'année 2019.

Il donne lecture des différentes propositions reçues et propose de retenir l'offre suivante :

- En date du 03 janvier 2020 : écran alphanumérique QUINTESSENCE de la société SIGNALETIVE Distributeur domiciliée 2, Grand'Rue 17620 SAINT-AGNANT pour un montant de 4 590,00 € (Hors Taxes).

A ce montant, vient s'ajouter :

Le transport et la pose du matériel pour un montant de 590,00 € (Hors Taxes) ;

Le paramétrage et la formation à l'utilisation du panneau pour un montant de 490,00 € (Hors Taxes) ;

La sonde de température pour un montant de 180,00 € (Hors Taxes) ;

Au vu de cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- ACCEPTE la proposition en date du 03 janvier 2020 ainsi que l'option sonde de température de la société SIGNALETIVE Distributeur domiciliée 2, Grand'Rue 17620 SAINT-AGNAN pour un montant total de 5 850,00 € Hors Taxes (cinq mille huit cent cinquante euros) ;

- PRECISE que cette dépense sera imputée sur les restes à réaliser 2019 de l'opération n° 244 du budget principal ;

- AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à cette acquisition.

Votants : 13

Pour : 13

Contre : 0

Abstention : 0

Excusés : 2

03-Personnel.

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que pour le bon fonctionnement du secrétariat, il est nécessaire de fermer provisoirement la mairie une demi-journée supplémentaire. La demi-journée proposée est le mardi après-midi. Ces changements sont approuvés à l'unanimité.

04- Contrat de dératisation des réseaux d'eaux pluviales année 2020. Délibération 2020-03.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'un contrat de dératisation des réseaux des eaux pluviales avait été signé entre la commune et l'entreprise Christophe CHAUMEAU pour la destruction des nuisibles dans les lieux suivants :

- Le bourg de la commune et les abords.
- Les villages : La Macherie, Poillieu, Beumène, La Loge Fradet, les Mâts, - Corneroux, le Moulin des Dames.-

Ce contrat étant arrivé à terme, Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de le renouveler à compter du 01/01/2020 au 31/12/2020.

Le coût annuel de la prestation s'élève à 570,00 € hors taxes.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- ACCEPTE le contrat établi par Monsieur Christophe CHAUMEAU pour un montant annuel de 570,00 € Hors Taxes pour l'année 2020.
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer ledit contrat de dératisation établi par Monsieur Christophe CHAUMEAU.

Votants : 13 Pour : 13 Contre : 0 Abstention : 0 Excusés : 2

05-Attribution de compensation 2020 concernant le service commun Instruction du droit des sols. Délibération 2020-02.

Monsieur le Maire rappelle que la CLECT (commission locale d'évaluation des charges transférées) a, dans son rapport du 18 juillet 2017, validé la charge des dépenses concernant le service Autorisation du Droit des Sols (ADS).

Le coût de ce service devait s'appliquer seulement pour les années 2017, 2018 et 2019. A partir de 2020 la CLECT devait proposer de modifier le montant des charges transférées compte tenu de la mise en place du PLUI à compter du 1er janvier 2020.

Le PLUI ne pouvant être appliqué dès janvier 2020, il conviendrait de reporter pour cette même année le coût des charges du service ADS identique à 2019.

Il est à noter que chaque commune concernée devra délibérer sur le report d'une année de la charge du service ADS.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de reconduire pour une année la charge liée au coût du Service Commun Instruction du Droit des sols afin de poursuivre l'instruction par la CCVG des documents d'urbanisme de la commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- décide de VALIDER le report d'une année, la charge liée au service ADS.
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce report

Votants : 13 Pour : 13 Contre : 0 Abstention : 0 Excusés : 2

06- Questions diverses :

06-1 Convention pour l'entretien et le contrôle des équipements incendie. Délibération 2020-04.

M. ROBIN, Adjoint au Maire, informe les élus que, actuellement, les bornes à incendie ne sont pas contrôlées sur la commune et rappelle au Conseil Municipal qu'en 2017, le Conseil Municipal avait opté pour la mutualisation d'achat d'un appareil permettant ce contrôle.

Cette acquisition n'ayant pas eu lieu, Il est proposé au Conseil Municipal de signer une convention correspondant à ces prestations pour une durée de 6 ans, à compter du 1er janvier 2020.

Il est suggéré en option, le test d'aspiration sur réserve incendie tous les 6 ans ainsi que le contrôle de l'état, du niveau de la réserve incendie et la manœuvre des vannes. contrôle des bornes à incendie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- AUTORISE Monsieur le Maire à signer ladite convention avec le Syndicat Eaux de Vienne Siveer.

- AUTORISE Monsieur le Maire à valider l'option citée ci-dessus.

Votants : 13 Pour : 13 Contre : 0 Abstention : 0 Excusés : 2

06-2 Espace 2000.

Le Conseil Municipal décide d'acheter des assiettes à dessert pour la salle Espace 2000 en remplacement de celles qui ont été cassées.

06-3 Décisions modificatives. Délibération 2020-05.

Le Conseil Municipal accepte d'effectuer une décision modificative pour payer un mandat relatif au dégrèvement de la taxe foncière sur les propriétés non bâties en faveur des jeunes agriculteurs.

FONCTIONNEMENT BUDGET COMMUNE.

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.)-opération	Montant	Article (Chap.)-opération	Montant
022 Dépenses imprévues	- 433,00 €		
7391171 Dégrèvement de taxe foncière sur les propriétés non bâties en faveur des jeunes agriculteurs	433,00 €		
Total Dépenses	0 €	Total Recettes	0 €

Votants : 13 Pour : 13 Contre : 0 Abstention : 0 Excusés : 2

06-4 Régie de recettes du gîte communal et de la salle polyvalente. Délibération 2020-01.

Monsieur le Maire rappelle les termes de la délibération n° 98-39 du 15 juillet 1998 et informe l'Assemblée que suite à l'enregistrement des taxes de séjour, il convient de reprendre la délibération comme suit :

Vu décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment l'article 22 ;

Vu le décret n° 2008-227 du 5 mars 2008 abrogeant et remplaçant le décret n° 66-850 du 15 novembre 1966 relatif à la responsabilité personnelle et pécuniaire des régisseurs;

Vu les articles R.1617-1 à R.1617-18 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif à la création des régies de recettes, des régies d'avances et des régies de recettes et d'avances des collectivités territoriales et de leurs établissements publics locaux ;
Vu l'avis conforme du comptable public assignataire en date du 15 janvier 2020 ;

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

Article 1 :

Il est institué une régie de recettes auprès du service de la location du gîte communal et de la salle polyvalente de la Commune de SAULGE.

Article 2 :

Cette régie est installée à la Mairie de SAULGE.

Article 3 :

La régie fonctionne du 1er janvier au 31 décembre.

Article 4 :

La régie encaisse les produits suivants:

1°) location du gîte communal (compte d'imputation : 752) ;

2°) location de la salle polyvalente (compte d'imputation : 752) ;

3°) La taxe de séjour perçue au profit de la Communauté de Communes Vienne et Gartempe et du Département de la Vienne.

Article 5 :

Les recettes désignées à l'article 4 sont encaissées selon les modes de recouvrement suivants :

1°) numéraire ;

2°) chèques bancaires postaux, et assimilés ;

Les produits seront encaissés contre délivrance d'un reçu.

Article 6 :

Le montant maximum de l'encaisse que le régisseur est autorisé à conserver est fixé à 500 euros.

Article 7 :

Le régisseur est tenu de verser au moins dans le mois le montant de l'encaisse dès que celui-ci atteint le maximum fixé à l'article 6 au minimum une fois par trimestre et lors de sa sortie de fonction.

Article 8 :

Le régisseur verse auprès du Maire la totalité des justificatifs des opérations au minimum une fois par trimestre.

Article 9 :

Le régisseur percevra une indemnité de responsabilité dont le taux est précisé dans l'acte de nomination selon la réglementation en vigueur.

Article 10 :

Le Maire et le comptable public assignataire de la Commune de SAULGE sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision.

Votants : 13

Pour : 13

Contre : 0

Abstention : 0

Excusés : 2

06-5 Vente de la parcelle AC 193. Délibération 2020-07.

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que [REDACTED] [REDACTED] sont intéressés par l'achat de la parcelle cadastrée AC 193 située au lotissement « Les Hauts de la Papeterie » d'une superficie de 1 050 m².

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- ACCEPTE de vendre la parcelle AC 193 située au lotissement « Les Hauts de la Papeterie » d'une superficie de 1 050 m² moyennant le prix de 23,50 € le mètre carré soit un montant total de vingt-quatre mille six cent soixante-quinze euros (24 675,00 €).

- AUTORISE Monsieur le Maire ou un de ses adjoints à signer l'acte de vente à venir ainsi que toutes pièces y afférant.

Votants : 13

Pour : 13

Contre : 0

Abstention : 0

Excusés : 2

La séance est levée à 21h52

Le Secrétaire,

Le Maire,

Francis ROBIN.

Jacques LARRANT.

**PROCES VERBAL DE LA SEANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL**

DU 20 FEVRIER 2020

L'an deux mil vingt, vingt février à dix-huit heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire, Monsieur Jacques LARRANT.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 13 février 2020.

Nombre de conseillers en exercice : 13

Présents : 10

Votants : 13

Excusées : 3

PRESENTS : M. Jacques LARRANT, M. Henri LASNIER, Mme Michèle ARLOT, M. Yves LAURENCIER, M. Francis ROBIN, M. Franck SOURY, Mme Alice DUPONT, M. Bruno PUYDUPIN, Mme Dominique CHARTIER, Mme Elisabeth CHARRIER.

EXCUSEES : Mme Suzanna FARNHAM, Mme Nathalie BERGERON, Mme Christine BRETON.

Mme Suzanna FARNHAM donne procuration de vote à M. Francis ROBIN.

Mme Nathalie BERGERON donne procuration de vote à M. Jacques LARRANT.

Mme Christine BRETON donne procuration de vote à M. Henri LASNIER.

M. Francis ROBIN a été élu secrétaire.

Ordre du jour :

- 01- Approbation du procès-verbal de la séance du Mercredi 15 janvier 2020.
- 02- Vote des comptes administratifs 2019.
- 03- Examen et approbation des comptes de gestion 2019.
- 04- Affectation des résultats 2019.
- 05- Vote des budgets primitifs 2020.
- 06- Vote des taux des trois taxes.
- 07- Vente d'un transpalette.
- 08- Organisation du bureau de vote pour le 1er tour des élections municipales.
- 09- Questions diverses.

Monsieur Franck SOURY est absent en début de séance.

1- Approbation du procès-verbal de la séance du Mercredi 15 janvier 2020.

Le procès-verbal du Mercredi 15 janvier 2020 est approuvé à l'unanimité.

Votants : 13

Pour : 13

Contre : 0

Abstention : 0

2- Vote des comptes administratifs 2019.

Monsieur Yves LAURENCIER, adjoint au Maire, présente les comptes administratifs 2019 dressés par Monsieur Jacques LARRANT, le Maire, qui s'équilibrent comme suit :

Mairie de Saulgé. Délibération 2020-08.

Compte administratif MAIRIE DE SAULGÉ	Fonctionnement
Excédent reporté en recettes sur le budget 2019	44 983,31 €
Recettes réalisées en 2019	645 491,67 €
Total des recettes de fonctionnement	690 474,98 €
Dépenses réalisées en 2019	512 956,18 €
Excédent de fonctionnement	+ 177 518,80 €
Compte administratif MAIRIE DE SAULGÉ	Investissement
Excédent d'investissement reporté sur le budget 2019	183 513,20 €
Recettes réalisées en 2019	120 681,77 €
Total des recettes d'investissement	304 194,97 €
Dépenses réalisées en 2019	280 598,51 €
Total des dépenses d'investissement	280 598,51 €
Excédent d'investissement	+ 23 596,46 €

Monsieur Jacques LARRANT s'est retiré de la séance au moment du vote.

Votants : 11

Pour : 11

Contre : 0

Abstention : 0

Centre Commercial. Délibération 2020-09.

Monsieur Franck SOURY se joint à l'Assemblée.

Compte administratif CENTRE COMMERCIAL	Fonctionnement
Excédent reporté en recettes sur le budget 2019	2 365,96 €
Recettes réalisées en 2019	3 000,45 €
Total des recettes de fonctionnement	5 366,41 €
Dépenses réalisées en 2019	1 725,25 €
Excédent de fonctionnement	+ 3641,16 €
Compte administratif CENTRE COMMERCIAL	Investissement
Excédent d'investissement reporté sur le budget 2019	9 029,13 €
Recettes réalisées en 2019	0,00 €
Total des recettes d'investissement	9 029,13 €
Déficit d'investissement reporté	0,00 €
Dépenses réalisées en 2019	9 168,94 €
Déficit d'investissement	- 139,81 €

Monsieur Jacques LARRANT s'est retiré de la séance au moment du vote.

Votants : 11

Pour : 11

Contre : 0

Abstention : 0

Village de gîtes Délibération 2020-10.

Compte administratif VILLAGE DE GÎTES	Fonctionnement
Recettes réalisées en 2019	3 010,00 €
Total des recettes de fonctionnement	3 010,00 €
Dépenses réalisées en 2019	460,81 €
Excédent de fonctionnement	+ 2 549,19 €
Compte administratif VILLAGE DE GÎTES	Investissement
Recettes réalisées en 2019	82 240,92 €
Total des recettes d'investissement	82 240,92 €
Dépenses réalisées en 2019	106 195,04 €
Déficit d'investissement	- 23 954,12 €

Monsieur Jacques LARRANT s'est retiré de la séance au moment du vote.

Votants : 11 Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 0

Lotissement La Chegnade Délibération 2020-11.

N'ayant pas réalisé d'opération sur ce budget 2019 le compte administratif est à zéro.

Monsieur Jacques LARRANT s'est retiré de la séance au moment du vote.

Votants : 11 Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 0

Extension Les Hauts de la Papeterie Délibération 2020-12.

N'ayant pas réalisé d'opération sur ce budget 2019 le compte administratif est à zéro.

Monsieur Jacques LARRANT s'est retiré de la séance au moment du vote.

Votants : 11 Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 0

3- Examen et approbation des comptes de gestion 2019.

Délibération 2020-13. Délibération 2020-14. Délibération 2020-15. Délibération 2020-16. Délibération 2020-17.

Le Conseil Municipal approuve les comptes de gestion 2019 (Mairie de Saulgé – Centre Commercial – Village de gîtes - Lotissement La Chegnade - L'Extension Les Hauts de la Papeterie) dressés par Madame Valérie JEAMET, Comptable du Trésor Public.

Votants : 13 Pour : 13 Contre : 0 Abstention : 0

4- Affectation des résultats 2019.

04-1 Mairie de Saulgé Délibération 2020-18.

Article	Libellés	Montant
002	Résultat reporté en fonctionnement recettes	83 473,50 €
1068	Affectation des résultats en recettes d'investissement	94 045,30 €
001	Excédent reporté en investissement recettes	23 596,46 €

Votants : 13 Pour : 13 Contre : 0 Abstention : 0

04-2 Centre Commercial Délibération 2020-19.

Article	Libellés	Montant
002	Résultat reporté en fonctionnement	1 398,03 €
1068	Affectation complémentaire en réserve	2 243,13 €
001	Déficit d'investissement reporté	139,81 €

Votants : 13 Pour : 13 Contre : 0 Abstention : 0

04-3 Village de gîtes Délibération 2020-20.

Article	Libellés	Montant
002	Résultat reporté en fonctionnement recettes	0,00 €
1068	Affectation des résultats en recettes d'investissement	2 549,19 €
001	Déficit reporté en investissement recettes	23 954,12 €

Votants : 13 Pour : 13 Contre : 0 Abstention : 0

04-4 Lotissement la Chegnade.

N'ayant pas réalisé d'opération sur ce budget 2019 l'affectation du résultat est à zéro. De ce fait, il n'est pas nécessaire d'établir une délibération.

04-5 Extension Les Hauts de la Papeterie.

N'ayant pas réalisé d'opération sur ce budget 2019 l'affectation du résultat est à zéro. De ce fait, il n'est pas nécessaire d'établir une délibération.

5- Vote des budgets primitifs 2020.

Les budgets 2020 s'équilibrent comme suit :

Mairie de Saulgé Délibération 2020-21.

Libellés	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	673 340,43 €	673 340,43 €
Investissement	353 683,19 €	353 683,19 €

Votants : 13 Pour : 13 Contre : 0 Abstention : 0

Centre Commercial Délibération 2020-22.

Libellés	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	8 898,03 €	8 898,03 €
Investissement	7 919,16 €	7 919,16 €

Votants : 13 Pour : 13 Contre : 0 Abstention : 0

Village de gîtes Délibération 2020-23.

Libellés	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	7 250,00 €	7 250,00 €
Investissement	91 954,12 €	91 954,12 €

Votants : 13

Pour : 13

Contre : 0

Abstention : 0

Lotissement « La Chegnade » Délibération 2020-24.

Libellés	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	30 725,34 €	30 725,34 €
Investissement	30 725,34 €	30 725,34 €

Votants : 13

Pour : 13

Contre : 0

Abstention : 0

Lotissement « Extension Les Hauts de la Papeterie » Délibération 2020-25.

Libellés	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	20 984,00 €	20 984,00 €
Investissement	2 960,97 €	2 960,97 €

Votants : 13

Pour : 13

Contre : 0

Abstention : 0

6- Vote des taux des trois taxes. Délibération 2020-26.

Le Conseil Municipal décide de ne pas augmenter les taux des trois taxes (Taxe foncière bâti, non bâti et taxe d'habitation) pour l'année 2020.

Votants : 13

Pour : 13

Contre : 0

Abstention : 0

7- Vente d'un transpalette. Délibération 2020-27.

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que [REDACTED] [REDACTED] est intéressée par l'ancien transpalette de la commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- ACCEPTE de vendre l'ancien transpalette communal [REDACTED] pour un montant de 100,00 € (cent euros).

- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous documents se rapportant à cette décision.

Votants : 13

Pour : 13

Contre : 0

Abstention : 0

8- Organisation du bureau de vote pour le 1er tour des élections municipales.

Le Conseil Municipal établit le planning du bureau de vote des élections municipales du Dimanche 15 mars 2020.

9- Questions diverses.

09-1 Personnel. Délibération 2020-28

Indemnité de fonctions, de sujétions, d'expertise et complément indemnitaire.

Le Conseil Municipal décide de modifier le tableau de l'adjoint administratif territorial comme suit :

ADJOINT ADMINISTRATIF TERRITORIAL		MONTANTS ANNUELS		
GROUPES DE FONCTIONS	EMPLOIS - FONCTIONS	MONTANT MINI	MONTANT MAXI	PLAFONDS INDICATIFS REGLEMENTAIRES
Groupe : C1 a	Secrétaire de mairie	3 120,00 €	3 325,13 €	11 340,00 €

Votants : 13

Pour : 13

Contre : 0

Abstention : 0

09-2 Boîte à livres à La Macherie.

Monsieur le Maire informe l'Assemblée d'une demande d'une administrée de la Macherie. Cette dernière souhaiterait qu'une boîte à livres soit mise place sur ce lieu-dit.

Le Conseil Municipal accepte de prévoir l'aménagement d'une boîte à livres à La Macherie à condition qu'un bénévole accepte d'en assurer la gérance.

09-3 Rallye touristique de voitures de collection.

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier de M. DEVEAUTOUR Gilbert, co-Président de l'association Volants Anciens du Haut Limousin, qui souhaiterait organiser un rallye touristique de voitures de collection le Dimanche 5 juillet 2020 et demande à la Municipalité un endroit abrité en cas de mauvais temps et la possibilité d'utiliser le site de l'aire de loisirs.

Le Conseil Municipal, accepte de mettre à disposition gracieusement les barnums situés à proximité de la salle Espace 2000 pour cette manifestation.

09-4 Exposition d'œuvres d'artistes

Monsieur le Maire fait part à l'Assemblée que Mme MERLE Hélène sollicite la municipalité pour le prêt d'une salle pouvant accueillir les œuvres de différents artistes.

Le Conseil Municipal propose de mettre à disposition la Maison des Expositions du 20 juin au 14 juillet 2020 inclus.

La séance est levée à 21h45

La prochaine réunion du Conseil Municipal aura lieu le Vendredi 13 mars 2020 à 20h00.

Le Secrétaire,

Le Maire,

Francis ROBIN.

Jacques LARRANT.

**PROCES VERBAL DE LA SEANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL**

DU 13 MARS 2020

L'an deux mil vingt, le treize mars à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire, Monsieur Jacques LARRANT.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 3 mars 2020.

Nombre de conseillers en exercice : 13

Présents : 10

Votants : 12

Excusés : 2

Absent : 1

PRESENTS : M. Jacques LARRANT, M. Henri LASNIER, Mme Michèle ARLOT, M. Francis ROBIN, M. Franck SOURY, Mme Alice DUPONT, M. Bruno PUYDUPIN, Mme Dominique CHARTIER, Mme Elisabeth CHARRIER, Mme Suzanna FARNHAM.

EXCUSES : M. Yves LAURENCIER, Mme Nathalie BERGERON.

Mme Nathalie BERGERON donne procuration de vote à M. Henri LASNIER.

Mme Yves LAURENCIER donne procuration de vote à M. Jacques LARRANT.

ABSENT : Mme Christine BRETON.

M. Francis ROBIN a été élu secrétaire.

Ordre du jour :

01- Approbation du procès-verbal de la séance du Jeudi 20 février 2020.

02- Personnel.

03- Programme de travaux.

04- Bons-vacances Centre de Plein Air LATHUS et convention de partenariat avec la CCVG - Année 2020.

05- Droit de préemption urbain.

06- Enquête publique loi sur l'eau Syndicat d'Aménagement Gartempe et Creuse.

07- Bilan de fin de mandat.

08- Questions diverses.

01- Approbation du procès-verbal de la séance du Jeudi 20 février 2020.

Le procès-verbal du Jeudi 20 février 2020 est approuvé à l'unanimité.

Votants : 12

Pour : 12

Contre : 0

Abstention : 0

02- Personnel.

Monsieur le Maire fait le point sur le planning des agents relatif à la fermeture de l'école suite à l'annonce de Monsieur le Président de la République :

- Madame Victoria LORCEAU demande d'aménager ses horaires de travail afin de pouvoir garder ses enfants ;
- Madame Alexandra BERGER demande de pouvoir rester chez elle afin de garder ses enfants à son domicile.
- Monsieur Olivier LEGAUD effectuera ses heures de travail aux espaces verts.

03- Programme de travaux.

03-1 Espace 2000 :

La rénovation de la façade est actuellement en cours.

Le Conseil Municipal décide de ne pas retenir le devis n° DE00469 de l'entreprise LANNEAU concernant les travaux de bardage du hall d'entrée.

04- Bons-vacances Centre de Plein Air LATHUS et convention de partenariat avec la CCVG - Année 2020. Délibération 2020-29.

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer la convention de partenariat avec la CCVG, pour l'attribution de bons de vacances aux enfants de la commune, d'une valeur de 20,00 €, pour chaque séjour au Centre de Plein Air de Lathus en 2020.

Votants : 12

Pour : 12

Contre : 0

Abstention : 0

05- Droit de préemption urbain.

La Municipalité ne souhaite pas exercer son droit de préférences au titre du Code forestier pour les parcelles suivantes :

- Parcelle AP 36 située au lieu-dit Les Marnières d'une superficie de 10 a 81 ca ;
- Parcelle G 253 située au lieu-dit Le Puit Audebeau d'une superficie de 15 a 60 ca ;

06- Enquête publique loi sur l'eau Syndicat d'Aménagement Gartempe et Creuse.

Une enquête publique aura lieu du 31 mars au 14 avril 2020.

Le futur Conseil Municipal devra donner son avis sur ce projet.

Ce point est reporté à la prochaine séance du Conseil Municipal.

07- Bilan de fin de mandat.

Monsieur le Maire dresse le bilan de sa fin de mandat et des différentes opérations importantes qui ont été réalisées par rapport aux objectifs qui avaient été fixés depuis 2014 :

Communication :

- Nettoyage du site internet, création d'une page Facebook, remaniement du bulletin municipal, affichage des animations aux entrées de bourg, achat d'un panneau informatif électronique,

Opération de solidarité :

- Bourse aux permis de conduire, tickets loisirs, aides aux voyages scolaires, Bons vacances en partenariat avec le CPA, colis aux personnes âgées, cadeaux aux élèves de l'école, création de l'association STS,

Convivialité :

- Vins d'honneurs, cérémonies officielles, inaugurations, subventions, ...

Accessibilité des bâtiments communaux :

Des travaux de mise en accessibilité ont été réalisés à la Mairie, à l'église, au gîte communal, La provision inscrite au budget 2020 permettra la réalisation de l'ADAP (l'Agenda D'accessibilité Programmée).

Station d'épuration du bourg :

Suite au transfert de la compétence assainissement à Eaux de Vienne SIVEER, ce projet n'a pas pu être finalisé par l'équipe municipale mais sera réalisé par Eaux de Vienne SIVEER.

Equipements des hameaux :

L'amélioration des équipements a été réalisée dans les hameaux suivants :

- La Loge Fradet et Poillieu. Celle de Beumène n'est pas réalisée à ce jour mais est provisionnée.

Aider aux installations économiques :

- Réfection du centre commercial

Positionner la commune pour accueillir une maison de service partagé :

Le porteur de projet n'a malheureusement pas pu lancer son projet.

Impôts locaux :

Augmentation de 1 % sur 6 ans.

Monsieur le Maire remercie chaleureusement l'Assemblée de lui avoir fait confiance pendant ces six années de mandat et souhaite une bonne continuation à la future équipe municipale.

08- Questions diverses.**08-1 Régie de recettes du gîte communal et des chalets. Délibération 2020-30**

Monsieur le Maire rappelle les termes de la délibération n° 2020-01 du 15 janvier 2020 dont il convient de modifier les articles suivants comme suit :

Article 1 :

Il est institué une régie de recettes sur le budget annexe « Village de gîtes » de Saulgé ;

Article 4 :

La régie encaisse les produits suivants :

1°) location du gîte communal et des chalets (compte d'imputation : 752) ;

3°) La taxe de séjour perçue au profit de la Communauté de Communes Vienne et Gartempe et du Département de la Vienne.

Votants : 12

Pour : 12

Contre : 0

Abstention : 0

08-2 Indemnisation pour service rendu. Délibération 2020-31.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que Monsieur Daniel ARLOT a utilisé son fourgon personnel et à ses frais pour récupérer du matériel pour la commune à Poitiers.

Le Conseil Municipal accepte de dédommager Monsieur Daniel ARLOT à hauteur de 100,00 € comme collaborateur exceptionnel.

Madame Michèle ARLOT ne prend pas part au vote.

Votants : 11

Pour : 11

Contre : 0

Abstention : 1

08-3 Attribution des subventions 2020. Délibération 2020-32.

Le Conseil Municipal décide de répartir la somme de 15 000,00 € votée le 20 février 2020 au budget Mairie de Saulgé comme suit :

Associations	Président	Adresse	Vote 2020
A.C.C.A.	Jean-Louis MESMIN	27, Rue de la Vergnade 86500 SAULGE	250,00 €
AJS	Dany FUMOLEAU	1, Cité de l'Etang 86500 MOULISMES	1 350,00 €
ASSOCIATION DES DONNEURS DE SANG	Alain LANZETTO	21, Allée des Maçons 86500 MONTMORILLON	350,00 €
ASSOCIATION DES PARENTS D'ELEVES	Linda CHARTIER Franck LABBE	23, Rue du Bec des Deu 86500 SAULGE	900,00 €
CLUB DE GYMNASTIQUE	Laëtitia ELLION	15, Rue du Pré du Ris La Macherie 86500 SAULGE	550,00 €
CLUB PHOTO DE SAULGE	Jacques LARRANT	10, Rue de la Vergnade 86500 SAULGE	800,00 €
COMITE DES FETES DE SAULGE	Daniel ARLOT	30, Rue des Rousselières 86500 SAULGE	800,00 €
COOPERATIVE SCOLAIRE	Elodie SABOURIN	23, Rue du Bec des Deux Eaux 86500 SAULGE	1 499,01 €
CYCLOS RANDONNEURS DU VAL DE GARTEMPE	Josiane CARION	4, Rue des Châtaigniers Les Mâts 86500 MONTMORILLON	250,00 €
SAULGE DANSE	Christophe PECHER	47, Rue des Clavières 86500 MONTMORILLON	500,00 €
ADMR	Patrick MOYON	6, Rue Daniel Cormier 86500 MONTMORILLON	1 100,00 €
LA SAULTERCHEN	Christophe LANDAU	61, Rue de la Papeterie 86500 SAULGE	1 700,00 €
	Bruno GUERAUD	1, Les Prés de la Rivière 86500 SAULGE	
SAULGE TRANSPORT SOLIDAIRE	François CHAUVEAU	14, Rue de la Vergnade 86500 SAULGE	300,00 €
ECOMUSEE	Monique GESAN Gilbert WOLF	2, Place du Vieux Marché 86500 MONTMORILLON	780,00 €
ECOMUSEE (Participation par habitants)	Monique GESAN Gilbert WOLF	2, Place du Vieux Marché 86500 MONTMORILLON	666,25 €
LA PREVENTION ROUTIERE	Jean-Pierre FAVREAU	11, Rue Henri Dunant 86000 POITIERS	80,00 €
ASSOCIATION MUSICALE MONTMORILLONNAISE	Alexandre MAUCOUX	21, Rue du Four 86500 MONTMORILLON	150,00 €
RESEAU D'ECOLES RURALES VIENNE GARTEMPE	Régis SIROT	Mairie 86320 PERSAC	500,00 €
COMC	Denis CLEMENT	16, Rue des Eglantiers 86310 SAINT-GERMAIN	500,00 €
LA MAISON DES FAMILLES	Renaud BEGUE	2, Rue de la Milétrie - CS 90577 86021 POITIERS CEDEX	80,00 €
VELO CLUB MONTMORILLONNAIS	Tony REAULT	8, Rue de la Liberté 86290 LA TRIMOUILLE	1 200,00 €
Croix Rouge Française	Sophie RAYET	10, Place de la Victoire 86500 MONTMORILLON	50,00 €
ASSOCIATION DES SCLEROSES EN PLAQUES	Jocelyne NOUVET- GIRE	2, Rue Farman – Technoclub C 31700 BLAGNAC	50,00 €
Association Gartempe 206	Alain DUBOURG	2, Place de la Libération 86310 SAINT SAVIN	100,00 €
ASSOCIATION 2LRT	Christophe L'HERMITE	Les Terriers Poillieu 86500 SAULGE	200,00 €
TOTAL			14 705,26 €
Divers			294,74 €
Article 6574 TOTAL			15 000,00 €

Monsieur Jacques LARRANT, Président du Club Photo Vidéo, ne prend pas part au vote.

Votants : 11

Pour : 11

Contre : 0

Abstention : 1

La séance est levée à 22h10

Le Secrétaire,

Le Maire,

Francis ROBIN.

Jacques LARRANT.

**PROCES VERBAL DE LA SEANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL**

DU 25 MAI 2020

L'an deux mil vingt, le vingt-cinq mai à vingt heures, les membres du Conseil Municipal de la Commune de SAULGE (Vienne) se sont réunis dans la salle Espace 2000 en séance publique, sur la convocation qui leur a été adressée par Monsieur Jacques LARRANT, le Maire, conformément aux articles L. 2121-10, L. 2121-11 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 19 mai 2020.

Nombre de conseillers en exercice : 15

Présents : 14

Votants : 15

Excusé : 1

PRESENTS : M. Bruno PUYDUPIN, M. Francis ROBIN, Mme Mélanie TASSIER, M. Jérôme ELLION, M. Patrick AUGRIS, M. Franck SOURY, Mme Nathalie BERGERON, M. Christophe L'HERMITE, M. Cyril DARDILLAC, Mme Alice DUPONT, Mme Aurélie CRON, Mme Nancy ROBERT, Mme MYRIAM BZDRENGA, Mme Marie JAUNEAU.

EXCUSE ET REPRESENTE : M. Kévin TRICOT

M. Kévin TRICOT donne procuration de vote à Mme DUPONT Alice.

M. Francis ROBIN a été élu secrétaire de séance.

Etaient également présents à titre consultatif : M. Bruno LAUNAY et Mme Pascale ROBYN, suppléants du Conseil Municipal.

Ordre du jour :

- 1- Installation du Conseil Municipal.
- 2- Élection du Maire.
- 3- Détermination du nombre d'adjoints et élection des adjoints.
- 4- Lecture de la charte de l'élu local.
- 5- Fixation des indemnités des élus.
- 6- Questions diverses.

01-Installation du Conseil Municipal.

La séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur Jacques LARRANT, Maire, qui, après l'appel nominal, a donné lecture des résultats constatés aux procès-verbaux des élections et a déclaré installer :

M. Bruno PUYDUPIN, M. Francis ROBIN, Mme Mélanie TASSIER, M. Jérôme ELLION, M. Patrick AUGRIS, M. Franck SOURY, Mme Nathalie BERGERON, M. Christophe L'HERMITE, M. Cyril DARDILLAC, Mme Alice DUPONT, Mme Aurélie CRON, Mme Nancy ROBERT, Mme Myriam BZDRENGA, Mme Marie JAUNEAU, M. Kévin TRICOT, dans leurs fonctions de Conseillers Municipaux.

Monsieur Francis ROBIN, le plus âgé des membres du Conseil Municipal, a pris ensuite la présidence de la séance.

02- Election du Maire. Délibération 2020-33.

Monsieur Francis ROBIN, le Président, après avoir donné lecture des articles L.2122-4, L.2122-7 et L.2122-8 du Code Général des collectivités territoriales, a invité le Conseil Municipal à procéder à l'élection d'un Maire, conformément aux dispositions prévues par les articles L.2122-4 et L.21227 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Chaque Conseiller Municipal, à l'appel de son nom, a remis fermé au président son bulletin de vote écrit sur papier blanc.

PREMIER TOUR DE SCRUTIN :

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :	15
A déduire : bulletin blanc	0
Reste, pour le nombre des suffrages exprimés	15
Majorité absolue	8

Monsieur Bruno PUYDUPIN a obtenu **15** voix.

Monsieur Bruno PUYDUPIN ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé Maire de la commune de SAULGE et a été immédiatement installé.

Votants : 15

Pour : 15

Contre : 0

Abstention : 0

03- Détermination du nombre d'adjoints et élection des adjoints.

Détermination du nombre d'adjoints. Délibération 2020-34. :

Il a été procédé ensuite, dans les mêmes formes, et sous la Présidence de Monsieur Bruno PUYDUPIN, élu Maire, à la désignation du nombre des adjoints.

Le Conseil Municipal décide, à la majorité, de fixer à trois le nombre des adjoints en application de l'article L.2122-1 L.2122-2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Votants : 15

Pour : 15

Contre : 0

Abstention : 0

Election des adjoints. Délibération 2020-35. :

Monsieur le Maire, après son élection et la détermination du nombre d'adjoints, donne lecture des articles L. 2122-1, L. 2122-4 et L. 2122-7-2 du code général des collectivités territoriales.

Monsieur le Maire invite les membres du Conseil Municipal à procéder, au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages, à l'élection des 3 adjoints.

Après un appel de candidature, la liste des candidats est la suivante :

- Monsieur Francis ROBIN, 1^{er} Adjoint
- Madame Mélanie TASSIER, 2^{ième} Adjointe
- Monsieur Jérôme ELLION, 3^{ième} Adjointe

PREMIER TOUR DE SCRUTIN :

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :	15
A déduire : bulletin blanc	0
Reste, pour le nombre des suffrages exprimés	15
Majorité absolue	8

La liste ayant obtenu la majorité absolue, ont été proclamés adjoints et immédiatement installés :

- Monsieur Francis ROBIN 1^{er} Adjoint
- Madame Mélanie TASSIER 2^{ième} Adjoint
- Monsieur Jérôme ELLION 3^{ième} Adjoint

Votants : 15 Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0

04- Lecture de la charte de l' élu local. Délibération 2020-36.

Monsieur le Maire donne lecture de l'article L. 1111-1-1 du Code Général des Collectivités Territoriales dont l'Assemblée approuve à l'unanimité.

Votants : 15 Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0

05- Fixation des indemnités des élus. Délibération 2020-37.

Vu le Code Général des Collectivités territoriales et notamment les articles L 2123-20 et suivants :

Considérant qu'il appartient au conseil municipal de déterminer les taux des indemnités des élus locaux pour l'exercice de leurs fonctions, dans la limite des taux maximum fixés par la loi. Les crédits nécessaires sont inscrits au budget principal.

Le Conseil Municipal, à la majorité, décide de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions du maire et des adjoints comme suit :

- 3- Maire : 51,60 % de l'indice 1027
- 4- 1^{er} adjoint, 2^{ième} adjoint et 3^{ième} adjoint : 11,90 % de l'indice 1027.

Votants : 15 Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0

06- Questions diverses.

06-1 Location du logement 14, Lotissement La Chegnade. Délibération 2020-38.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que [REDACTED] est intéressé par la location du logement communal situé au 14, Lotissement La Chegnade à compter du 31 mai 2020.

Le Conseil Municipal, à la majorité, accepte de louer ce logement par bail et pour une durée de trois ans renouvelable par tacite reconduction à [REDACTED] à compter du 31 mai 2020.

Le loyer mensuel sera de trois cent soixante-dix-sept euros plus treize euros de provision pour charges mensuelles soit un total de trois cent quatre-vingt-dix euros (390,00 €).

Votants : 15

Pour : 15

Contre : 0

Abstention : 0

06-2 Validation de la décision n° 1-2020 du Maire pour l'ouverture d'une ligne de trésorerie. Délibération 2020-39.

Monsieur le Maire donne lecture de la décision n° 1-2020 du Maire pour l'ouverture d'une ligne de trésorerie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, DECIDE :

- De valider l'ouverture d'une ligne de trésorerie dont les principales caractéristiques sont les suivantes :

Montant : 50 000 euros

Durée : 12 mois

Taux : index variable * Euribor 3 mois moyenné avec un taux plancher de 0,00 %, auquel il est ajouté une marge de 1,10 %

Périodicité de paiement des intérêts : chaque trimestre au vu d'un état émis en fonction des montants et durées des déblocages (base 365 jours

Commission d'engagement : 120 euros

- De prendre l'engagement, au nom de la commune, d'inscrire en priorité chaque année en dépenses obligatoires à son budget, les sommes nécessaires au paiement des intérêts et au remboursement du capital exigible à la date d'expiration de la convention ;

- De prendre l'engagement, pendant toute la durée de la convention, de créer et de mettre en recouvrement les impositions nécessaires pour assurer, chaque mois, le paiement des intérêts, à l'échéance du contrat, le remboursement du capital ;

- De signer le contrat de prêt avec l'établissement financier prêteur dont les conditions de remboursement qui y sont insérées, ainsi que tout document s'y rapportant ;

Votants : 15

Pour : 15

Contre : 0

Abstention : 0

La séance est levée à 21h06.

Le Secrétaire,

Le Maire,

Francis ROBIN.

Bruno PUYDUPIN.

**PROCES VERBAL DE LA SEANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL**

DU 9 JUIN 2020

L'an deux mil vingt, le neuf juin à vingt heures, les membres du Conseil Municipal de la Commune de SAULGE (Vienne) se sont réunis dans la salle Espace 2000 en séance publique, sur la convocation qui leur a été adressée par Monsieur Bruno PUYDUPIN, le Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 3 juin 2020.

Nombre de conseillers en exercice : 15

Présents : 12

Votants : 15

Excusées : 3

PRESENTS : M. Bruno PUYDUPIN, M. Francis ROBIN, Mme Mélanie TASSIER, M. Jérôme ELLION, M. Patrick AUGRIS, M. Franck SOURY, Mme Nathalie BERGERON, M. Christophe L'HERMITE, M. Cyril DARDILLAC, Mme Nancy ROBERT, Mme Marie JAUNEAU, M. Kévin TRICOT.

EXCUSEES ET REPRESENTEES : Mme Alice DUPONT, Mme Myriam BZDRENGA, Mme Aurélie CRON.

Mme Alice DUPONT donne procuration de vote à Mme Nathalie BERGERON.

Mme Myriam BZDRENGA donne procuration de vote à M. Bruno PUYDUPIN.

Mme Aurélie CRON donne procuration de vote à M. Christophe L'HERMITE.

M. Francis ROBIN a été élu secrétaire de séance.

Etait également présente à titre consultatif : Mme Pascale ROBYN, suppléante du Conseil Municipal.

Ordre du jour :

- 5- Approbation du procès-verbal de la séance du Lundi 25 mai 2020.
- 6- Délibération relative à la délégation du Conseil Municipal au Maire.
- 7- Délibération relative au droit à la formation des élus.
- 8- Délibération relative à la création et à la composition des commissions municipales.
- 9- Délibération relative à l'élection des membres de la commission d'appel d'offres.
- 10- Procès-verbal de décharge et de prise en charge des archives communales.
- 11- Délibération portant désignation d'un représentant titulaire et d'un représentant suppléant en Commission Territoriale d'Energie par les communes adhérentes au Syndicat ENERGIES VIENNE.
- 12- Délibération relative à la désignation du correspondant défense.
- 13- Désignation des délégués communaux devant siéger au sein des instances du SIMER.
- 14- Délibération portant désignation d'un représentant titulaire et d'un représentant suppléant au sein du collège électoral (Vienne & Gartempe) d'Eaux de Vienne-SIVEER.
- 15- Demande de subvention ACTIV 3.
- 16- Emprunt pour le programme de travaux 2020.
- 17- Personnels.
- 18- Décision modificative n° 1 – Virement du chapitre 022 à l'article 7391172 du budget Mairie de Saulgé.
- 19- Décision modificative n° 2 – Virement du chapitre 022 à l'article 165 du budget Mairie de Saulgé.
- 20- Droit de préemption urbain.
- 21- Renouvellement du contrat de fourniture d'électricité SOREGIES IDEA pour les bâtiments communaux avec la SAEML SOREGIES.

01- Approbation du procès-verbal de la séance du Lundi 25 mai 2020.

Le procès-verbal du Lundi 25 mai 2020 est approuvé à l'unanimité.

Votants : 15

Pour : 15

Contre : 0

Abstention : 0

02- Délibération relative à la délégation du Conseil Municipal au Maire. Délibération 2020-40.

Monsieur le Maire rappelle que l'article L. 2122-22 du code général des collectivités territoriales donne au Conseil Municipal la possibilité de lui déléguer pour la durée de son mandat certaines attributions de cette assemblée. Il l'invite à examiner s'il convient de faire application de ce texte.

Le Conseil, après avoir entendu le Maire, décide à l'unanimité de lui déléguer les attributions suivantes :

1° De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget;

2° De passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes ;

3° De créer, modifier ou supprimer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux ;

4° De prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières ;

5° De décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 euros ;

6° De fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, huissiers de justice et experts ;

7° De fixer les reprises d'alignement en application d'un document d'urbanisme ;

8° D'intenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle, et de transiger avec les tiers dans la limite de 1 000 € ;

9° De régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux dans la limite fixée par le conseil municipal ;

10° De donner, en application de l'article [L. 324-1](#) du code de l'urbanisme, l'avis de la commune préalablement aux opérations menées par un établissement public foncier local ;

11° D'autoriser, au nom de la commune, le renouvellement de l'adhésion aux associations dont elle est membre ;

12° De demander à tout organisme financeur, dans les conditions fixées par le conseil municipal, l'attribution de subventions ;

13° De procéder, dans les limites fixées par le conseil municipal, au dépôt des demandes d'autorisations d'urbanisme relatives à la démolition, à la transformation ou à l'édification des biens municipaux ;

Les délégations consenties en application du 3° du présent article prennent fin dès l'ouverture de la campagne électorale pour le renouvellement du conseil municipal.

Votants : 15

Pour : 15

Contre : 0

Abstention : 0

03- Délibération relative au droit à la formation des élus. Délibération 2020-41.

Monsieur le Maire rappelle que conformément à l'article L. 2123-12 du code général des collectivités territoriales, les membres d'un conseil municipal ont droit à une formation adaptée à leurs fonctions. Par ailleurs, ce même article indique qu'une formation est obligatoirement organisée au cours de la première année de mandat pour les élus ayant reçu une délégation.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité que :

- Chaque année, les élus devront faire connaître leurs besoins de formation en précisant les éléments suivants : objet, coût, lieu, date, durée, bulletin d'inscription, nom de l'organisme de formation.

- La somme de 1 500,00 € est inscrite au budget primitif, au compte 6535.

Votants : 15

Pour : 15

Contre : 0

Abstention : 0

04- Délibération relative à la création et à la composition des commissions municipales. Délibération 2020-41.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de procéder à la mise en place des commissions municipales comme suit :

COMMISSION	PRESIDENT	RESPONSABLE	MEMBRES
<i>Finances, personnels, social, économie</i>	B. PUYDUPIN	B. PUYDUPIN	F. ROBIN F. SOURY J. ELLION M. JAUNEAU M. TASSIER M. BZDRENGA B. LAUNAY
<i>Espaces verts, voirie, environnement</i>	B. PUYDUPIN	J. ELLION	C. L'HERMITE C. DARDILLAC P. AUGRIS F. ROBIN M. TASSIER P. ROBYN
<i>Affaires scolaires, vie associative, manifestations</i>	B. PUYDUPIN	M. TASSIER	A. DUPONT A. CRON C. DARDILLAC K. TRICOT M. JAUNEAU N. BERGERON P. ROBYN
<i>Bâtiments, réseaux, urbanisme, équipements</i>	B. PUYDUPIN	F. ROBIN	C. L'HERMITE F. SOURY M. BZDRENGA N. ROBERT J. ELLION P. AUGRIS
<i>Communication, tourisme</i>	B. PUYDUPIN	B. PUYDUPIN	A. DUPONT A. CRON K. TRICOT M. JAUNEAU N. ROBERT N. BERGERON M. TASSIER

Des membres extérieurs pourront également être invités à ces commissions.

Votants : 15

Pour : 15

Contre : 0

Abstention : 0

05- Délibération relative à l'élection des membres de la commission d'appel d'offres. Délibération 2020-43.

Le Conseil Municipal procède à la désignation des trois délégués titulaires et des trois délégués suppléants appelés à siéger au sein de la commission d'appel d'offres :

Le Président : Bruno PUYDUPIN

Délégués titulaires : Myriam BZDRENGA, Franck SOURY, Cyril DARDILLAC

Délégués suppléants : Francis ROBIN, Patrick AUGRIS, Aurélie CRON

Votants : 15 Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0

06- Procès-verbal de décharge et de prise en charge des archives communales.

Monsieur le Maire donne lecture du procès-verbal de décharges et de prises en charge des archives communales suite aux élections municipales.

07- Délibération portant désignation d'un représentant titulaire et d'un représentant suppléant en Commission Territoriale d'Energie par les communes adhérentes au Syndicat ENERGIES VIENNE. Délibération 2020-44.

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que :

Considérant l'adhésion de la commune au Syndicat ENERGIES VIENNE,

Considérant les élections municipales,

Considérant la nécessité de redésigner le représentant titulaire et le représentant suppléant en Commission Territoriale d'Energie (CTE) du Syndicat ENERGIES VIENNE,

En conséquence, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, DESIGNE à l'unanimité, ses représentants pour siéger au sein de la Commission Territoriale d'Energie du Syndicat ENERGIES VIENNE, à savoir :

Représentant CTE titulaire : M. Bruno PUYDUPIN.

Représentant CTE suppléant : M. Francis ROBIN.

Votants : 15 Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0

08- Délibération relative à la désignation du correspondant défense. Délibération 2020-45.

Monsieur le Maire rappelle que conformément à la circulaire du 26 octobre 2001, chaque commune doit désigner, parmi les membres du Conseil Municipal, un correspondant défense.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de désigner Mme Myriam BZDRENGA en tant que correspondant défense de la commune de SAULGE.

Votants : 15 Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0

09- Désignation des délégués communaux devant siéger au sein des instances du SIMER. Délibération 2020-46.

Monsieur le Maire rappelle que suite aux élections municipales, il est nécessaire de désigner 1 délégué titulaire et un délégué suppléant afin de représenter la commune au sein du Comité Syndical (Collège « Travaux publics » & Assemblée générale) du SIMER.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de désigner à l'unanimité :

- Christophe L'HERMITE en tant que délégué titulaire.

- Kévin TRICOT en tant que délégué suppléant

Votants : 15

Pour : 15

Contre : 0

Abstention : 0

10- Délibération portant désignation d'un représentant titulaire et d'un représentant suppléant au sein du collège électoral (Vienne & Gartempe) d'Eaux de Vienne-SIVEER. Délibération 2020-47.

Le Conseil Municipal désigne à l'unanimité :

- M. Cyril DARDILLAC, délégué titulaire

- M. Franck SOURY, délégué suppléant

pour représenter la commune au collège électoral (Vienne & Gartempe) d'Eaux de Vienne-SIVEER.

Votants : 15

Pour : 15

Contre : 0

Abstention : 0

11- Demandes de subventions ACTIV 3.

Pour l'achat de matériels. Délibération 2020-48.

Le Conseil Municipal sollicite de Monsieur le Président du Conseil Départemental de la Vienne une subvention au titre «ACTIV Volet 3» pour l'achat de matériel.

Votants : 15

Pour : 15

Contre : 0

Abstention : 0

Pour les travaux des bâtiments communaux. Délibération 2020-49.

Le Conseil Municipal sollicite de Monsieur le Président du Conseil Départemental de la Vienne une subvention au titre «ACTIV Volet 3» pour les travaux des bâtiments communaux.

Votants : 15

Pour : 15

Contre : 0

Abstention : 0

Pour l'achat de matériels. Délibération 2020-50.

Le Conseil Municipal sollicite de Monsieur le Président du Conseil Départemental de la Vienne une subvention au titre «ACTIV Volet 3» pour des travaux de voirie.

Votants : 15

Pour : 15

Contre : 0

Abstention : 0

12- Emprunt pour le programme de travaux 2020.

Le Conseil Municipal décide de faire étudier les différentes propositions d'emprunt à la commission des finances qui se réunira Lundi 22 juin à 18h00.

Ce point est reporté à la prochaine réunion du Conseil Municipal suivant la décision apportée par la commission des finances.

13- Personnels. Délibération 2020-51.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité, de créer un poste d'adjoint administratif contractuel de catégorie C à raison de 22h00 hebdomadaires, pour une durée de 6 mois à compter du 1er juillet 2020 pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité.

Votants : 15

Pour : 15

Contre : 0

Abstention : 0

14- Décision modificative n° 1 – Virement du chapitre 022 à l'article 7391172 du budget Mairie de Saulgé. Délibération 2020-52.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité d'effectuer la décision modificative suivante :

FONCTIONNEMENT BUDGET MAIRIE DE SAULGE.			
Dépenses		Recettes	
Article (Chap.)-opération	Montant	Article (Chap.)-opération	Montant
022 : Dépenses imprévues	- 480,00 €		
7391172 : Dégrèvement de taxe d'habitation sur les logements vacants	+ 480,00 €		
Total Dépenses	0€	Total Recettes	0 €

Votants : 15

Pour : 15

Contre : 0

Abstention : 0

15- Décision modificative n° 2 – Virement du chapitre 022 à l'article 165 du budget Mairie de Saulgé. Délibération 2020-53.

INVESTISSEMENT BUDGET MAIRIE DE SAULGE.			
Dépenses		Recettes	
Article (Chap.)-opération	Montant	Article (Chap.)-opération	Montant
165 (16) : Dépôts et cautionnements reçus	+ 377,00 €	021 (21) : Virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement	+ 377,00 €
FONCTIONNEMENT BUDGET MAIRIE DE SAULGE.			
023 (23) : Virement à la section d'investissement	+ 377,00 €		
6232 (011) : Fêtes et cérémonies	- 377,00 €		
Total Dépenses	377,00 €	Total Recettes	377,00 €

Votants : 15

Pour : 15

Contre : 0

Abstention : 0

16- Droit de préemption urbain.

Le Conseil Municipal ne souhaite pas exercer son droit de préemption urbain sur les biens cités ci-dessous :

- Parcelle cadastrée AN 73 située Rue du Bec des Deux Eaux d'une superficie de 121 m2.

Monsieur le Maire ne prend pas part au vote.

Votants : 13

Pour : 13

Contre : 0

Abstentions : 2

- Parcelle cadastrée AN 50 située 51, Rue du Bec des Deux Eaux d'une superficie de 215 m2.
- Parcelle cadastrée AO 1 située Rue de la Vergnade une superficie de 433 m2.

Votants : 15

Pour : 15

Contre : 0

Abstention : 0

17- Renouvellement du contrat de fourniture d'électricité SOREGIES IDEA pour les bâtiments communaux avec la SAEML SOREGIES. Délibération 2020-54.

Le Conseil Municipal approuve le nouveau contrat de fourniture d'électricité SOREGIES IDEA applicable dès réception de la notification du contrat signé par SOREGIES.

Il autorise Monsieur le Maire à signer le nouveau contrat de fourniture d'électricité SOREGIES IDEA pour les points de livraison communaux.

Votants : 15

Pour : 15

Contre : 0

Abstention : 0

18- Questions diverses.

18-1 Ecole

Monsieur le Maire informe l'Assemblée de l'organisation scolaire conformément au protocole sanitaire en vigueur :

- 14 enfants sont actuellement accueillis à l'école ;
- 2 services de restauration a été mis en place ;
- 3 bénévoles sont présents pour assurer la surveillance d'une partie des élèves après le repas ;
- 1 bénévole est présent pour assurer l'accueil des parents et des enfants à la garderie ;

18-2 Desserrement des gens du voyage

Monsieur le Maire fait part aux membres du Conseil Municipal que la Préfecture demande aux communes de Montmorillon, Sillars et Saulgé de trouver un terrain qui pourrait accueillir les gens du voyages en cas d'épidémie de Covid-19 à l'aire d'accueil des gens du voyage de Montmorillon.

Monsieur le Maire invite l'Assemblée à réfléchir à un terrain qui pourrait convenir à cet accueil et précise au Conseil Municipal que, à défaut de ne pas proposer de parcelle dans ce secteur, les services de la Préfecture imposeront eux-mêmes un terrain situé sur l'une des trois communes.

18-3 Ouverture du mini-golf

Le mini-golf ouvrira à partir du 22 juin 2020 suivant le protocole sanitaire en vigueur.

18-4 Tennis communal

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de laisser la porte du terrain de tennis communal ouverte et de ne pas en facturer l'utilisation.

18-5 Commémoration à la stèle du Léché

La commémoration à la stèle du Léché aura lieu le Samedi 13 juin à 9 h 00 conformément aux recommandations sanitaires actuelles, le nombre de personne sera limité.

18-6 Distribution des masques du Département

Une partie de la population est venue récupérer leur masque en mairie. Un certain nombre d'administré n'étant pas encore venu, une distribution sera organisée prochainement par les Conseillers.

La séance est levée à 22h57.

La prochaine réunion du Conseil Municipal aura lieu le Mardi 7 juillet 2020 à 20h00 à la salle Espace 2000.

Le Secrétaire,

Le Maire,

Francis ROBIN.

Bruno PUYDUPIN.

**PROCES VERBAL DE LA SEANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL**

DU 7 JUILLET 2020

L'an deux mil vingt, le sept juillet à vingt heures, les membres du Conseil Municipal de la Commune de SAULGE (Vienne) se sont réunis dans la salle Espace 2000 en séance publique, sur la convocation qui leur a été adressée par Monsieur Bruno PUYDUPIN, le Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 1^{er} juillet 2020.

Nombre de conseillers en exercice : 15

Présents : 12

Votants : 14

Excusés : 3

Absent : 0

PRESENTS : M. Bruno PUYDUPIN, M. Francis ROBIN, Mme Mélanie TASSIER, M. Jérôme ELLION, M. Patrick AUGRIS, M. Franck SOURY, Mme Nathalie BERGERON, Mme Alice DUPONT, Mme Myriam BZDRENGA, Mme Aurélie CRON, M. Christophe L'HERMITE, Mme Marie JAUNEAU.

EXCUSÉS : M. Cyril DARDILLAC, Mme Nancy ROBERT, M. Kévin TRICOT.

M. Cyril DARDILLAC donne procuration de vote à M. Franck SOURY.

Mme Nancy ROBERT donne procuration de vote à M. Jérôme ELLION.

M. Francis ROBIN a été élu secrétaire de séance.

Ordre du jour :

- 00- Information générale : les outils d'aménagement du territoire : intervention de Frédérique METIVIER-LOPEZ (urbaniste et élue locale).
- 01- Approbation du procès-verbal de la séance du Mardi 9 juin 2020.
- 02- Emprunt pour le programme de travaux 2020.
- 03- Personnels.
- 04- Droit de préemption urbain.
- 05- Convention Vision Plus de SOREGIES.
- 06- Enquête publique loi sur l'eau Syndicat d'Aménagement Gartempe et Creuse.
- 07- Enquête publique pour l'installation et l'exploitation à Moulismes d'un parc éolien.
- 08- Délibération relative à l'adhésion à la mission de contrôle / réalisation des dossiers CNRACL par le Centre de Gestion de la Vienne.
- 09- Désignation des commissaires titulaires et suppléants de la commission communale des impôts directs.
- 10- Décision modificative : opération n° 251 à l'opération 252.
- 11- Tarifs 2020 pour la location des chalets.
- 12- Questions diverses.

00- Information générale : les outils d'aménagement du territoire : intervention de Frédérique METIVIER-LOPEZ (urbaniste et élue locale).

Madame Frédérique METIVIER-LOPEZ présente à l'Assemblée, un diaporama relatif aux différents outils d'aménagement du territoire en matière d'urbanisme : SCoT, PLUi, PCAET.

01- Approbation du procès-verbal de la séance du Mardi 9 juin 2020.

Le procès-verbal du Mardi 9 juin 2020 est approuvé à l'unanimité.

Votants : 14 Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0

02- Emprunt pour le programme de travaux 2020. Délibération 2020-55.

Le Conseil Municipal décide de contracter un emprunt d'un montant de 47 000 € auprès du Crédit Agricole pour le programme de travaux 2020 pour une durée 15 ans à taux fixe de 0,68 %, échéance trimestrielle.

Votants : 14 Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0

03- Personnels.

Adjoint technique Délibération 2020-62 :

Madame Roselyne MONNEREAU fait valoir ses droits à la retraite à compter du 1er août 2020.

Le Conseil Municipal accepte de recruter un agent en contrat PEC à compter du 10 août à raison de 20 heures hebdomadaires pour effectuer des tâches :

- de ménage des bâtiments communaux ;
- de garderie (et autres tâches) à l'école.

Votants : 14 Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0

Adjoint administratif :

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que Madame Géraldine MILLET-PINTAULT qui occupe le poste d'adjoint administratif depuis le 1^{er} janvier 2020 a fait part de sa démission au 31 août 2020.

Le Conseil Municipal décide de proposer à la candidature, un poste d'adjoint administratif à raison de 22 heures hebdomadaires à compter du 1^{er} septembre 2020.

La délibération afférente à ce recrutement est reportée au prochain Conseil Municipal.

04- Droit de préemption urbain.

Le Conseil Municipal ne souhaite pas exercer son droit de préemption urbain sur les biens cités ci-dessous :

- Parcelle cadastrée AD 16 située Rue de la Papeterie d'une superficie de 1 352 m².

05- Convention Vision Plus SOREGIES. Délibération 2020-58.

Le Conseil Municipal approuve la convention Vision Plus 2021 et choisit l'option « Pose provisoire des mâts et lanternes ».

Votants : 14 Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0

06- Enquête publique loi sur l'eau Syndicat d'Aménagement Gartempe et Creuse. Délibération 2020-57.

Le Conseil Municipal émet un avis favorable aux demandes de DIG et d'autorisation environnementale pour la mise en œuvre du programme d'actions 2020-2024 du Syndicat d'Aménagement Gartempe et Creuse et pour la réalisation dans ce cadre, au titre de la loi sur l'eau, des travaux de restauration des cours d'eau sur le bassin versant des rivières Gartempe et Creuse.

Votants : 14 Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0
07- Enquête publique pour l'installation et l'exploitation à Moulismes d'un parc éolien.
Délibération 2020-59.

Compte-tenu de l'absence d'éléments techniques en particulier sur l'acheminement de l'électricité jusqu'au poste source, de la multiplicité de projets de parcs éoliens dans ce secteur géographique proche de la commune de Saulgé et du manque de cohérence d'ensemble dans ces implantations, le Conseil Municipal émet un avis défavorable sur ce projet.

Votants : 14 Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0

08- Délibération relative à l'adhésion à la mission de réalisation des dossiers CNRACL par le Centre de Gestion de la Vienne. Délibération 2020-60.

Le Conseil Municipal à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer la convention relative à la réalisation des dossiers CNRACL par le Centre de Gestion applicable du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2022.

Votants : 14 Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0

09- Désignation des commissaires titulaires et suppléants de la commission communale des impôts directs. Délibération 2020-63.

Monsieur le Maire expose que l'article 1650 du Code Général des Impôts précise en son paragraphe 3, que pour la durée du mandat du Conseil Municipal, de nouveaux commissaires doivent être nommés dans les deux mois qui suivent le renouvellement général des Conseillers Municipaux.

Vu le procès-verbal des élections municipales en date du 25 mai 2020, le Conseil Municipal propose à la Direction Générale des Impôts en qualité de membres.

Le Président : M. Bruno PUYDUPIN 70, Rue du Bec des Deux Eaux 86500 SAULGE.

Titulaires :

- Mme Marie JAUNEAU 4, Rue du Lavoir Les Mâts 86500 SAULGE.
- M. Franck SOURY 47, Rue de la Papeterie 86500 SAULGE.
- Mme Myriam BZDRENGA 30, Beumène 86500 SAULGE.
- M. Jacques LARRANT 2, Rue de la Vergnade 86500 SAULGE.
- M. Claude CHARTIER 44, Rue de la Papeterie 86500 SAULGE.
- M. Michel ARNOU 12, Les Gâts 86500 SAULGE.
- M. Gérard DUCELLIER Beaupuy 86500 SAULGE.
- M. Victor LEGLANTIER Le Léché 86500 SAULGE.
- M. David CHAIGNE 5, Les Buttières 86500 SAULGE.
- Mme Corinne LAVOIX 24, Rue des Bouiges La Macherie 86500 SAULGE.
- Mme Odette DENIVELLE 30, Le Toffé 86500 SAULGE.
- Mme Nelly GOUMET 37, Rue de la Papeterie 86500 SAULGE.

Suppléants :

- Mme Nathalie BERGERON 16, Avenue du Moulin des Dames 86500 SAULGE.
- M. Francis ROBIN 19, Rue des Augustins La Loge Fradet 86500 SAULGE.
- M. Jérôme ELLION 15, Rue du Pré du Ris La Macherie 86500 SAULGE.
- Mme Mélanie TASSIER 1, Rue du Bec des Deux Eaux 86500 SAULGE.
- M. Bruno LAUNAY 5, Rue du Patural 86500 SAULGE.
- Mme Dominique LEJEUNE Le Petits Saint Jean 86320 SILLARS.
- M. Bernard DESBROCHES Le Bancheureau 86500 SAULGE.
- M. Pierre-Antoine BRIAUD Chez Monjeau 86500 SAULGE.

- Mme Michèle ARLOT 30, Rue des Rousselières 86500 SAULGE.
- Mme CHARRIER Elisabeth 3, Impasse du Gué 86500 SAULGE.
- Mme TEXIER Emilie 5, Place du Prieuré 86500 SAULGE
- M. RETAILLEAU Jean-Noël 3, Avenue de la Gartempe 86500 SAULGE.

Votants : 14

Pour : 14

Contre : 0

Abstention : 0

10- Décision modificative n° 3 : virement de l'opération 251 à l'opération 252. Délibération 2020-56.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité d'effectuer la décision modificative suivante :

INVESTISSEMENT BUDGET MAIRIE DE SAULGE.			
Dépenses		Recettes	
Article (Chap.)-opération	Montant	Article (Chap.)-opération	Montant
2135 : opération 251 : Travaux à l'école	- 4 500,00 €		
2188 : opération 252 : Achat d'un four à la cantine	+ 4 500,00 €		
Total Dépenses	0€	Total Recettes	0 €

Votants : 14

Pour : 14

Contre : 0

Abstention : 0

11- Tarifs 2020 pour la location des chalets. Délibération 2020-61.

Monsieur le Maire informe l'assemblée que, à la demande du Trésor Public de Montmorillon, il convient de reprendre la délibération n° 2019-102 du 16 décembre 2019.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, fixe les tarifs 2020 pour la location des chalets comme suit :

SAISON	MOIS (C'est le 1er jour de location qui détermine la saison)	NUIT *2 nuits consécutives minimum	SEMAINE
Basse saison	04 janvier au 13 juin à 10h00 12 septembre à 16h00 au 02 janvier 2021 à 10h00	55,00 €	250,00 €
Haute saison	13 juin à 16h00 au 12 septembre à 10h00	60,00 €	300,00 €

- Réservation à la nuit le lundi précédant la location au plus tôt.

DEPOT DE DEDIT		
Nuits	néant	Chèque au moment de la réservation
Semaine	50,00 €	

CAUTION		
Nuits	300,00 €	Chèque au moment de l'entrée dans la location

Votants : 14

Pour : 14

Contre : 0

Abstention : 0

12- Questions diverses.

12-1 Endettement

Monsieur le Maire fait un point à l'Assemblée sur les différents emprunts en cours de la commune et sur l'endettement des différents budgets (Mairie de Saulgé, Centre Commercial et Village de Gîtes).

12-2 Dotation globale de fonctionnement 2020

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que les attributions individuelles de dotation globale de fonctionnement au titre de l'exercice 2020 sont en légère baisse par rapport aux années précédentes.

12-3 Travaux

Gîte communal et chalets

Les travaux de peinture de la façade des chalets sont terminés et sont en cours pour le gîte communal.

Salle des activités et Mairie

Les travaux de peinture de la façade de la salle des activités et de la Mairie doivent démarrer prochainement.

12-4 Les animations de l'été

Samedi 11 juillet : Balade commentée sur les chemins de Juillé ;
Jeudi 16 juillet : Balade contée « Le baron perché » ;
Samedi 25 juillet : Stand découverte de peinture et pâte à modeler ;
Dimanche 26 juillet : Remorq'tour musical « Gourville Jug Band » ;
Mardi 28 juillet : Concert de piano par Christof Soldan ;
Vendredi 31 juillet : Découverte à pas feutrés « Le peuple de la nuit » ;
Samedi 8 août : Séance SPIPoll « Parlons insectes » ;
Dimanche 9 août : Tout sur la ruche à la découverte des abeilles ;
Mardi 11 août : Graine d'archéologue ;
Jeudi 13 août : Balade contée « Les menteries » ;
Samedi 15 août : Stand découverte de peinture et pâte à modeler ;
Mardi 18 août : balade contée « Des abeilles et des hommes » ;
Samedi 22 août : Stage football pour les jeunes ;
Lundi 24 août : Découverte pump track ;

Pour information, le Marché de Noël devrait avoir lieu le Dimanche 20 décembre 2020.

12-5 Prochaines réunions du Conseil Municipal

Les prochaines réunions du Conseil Municipal auront lieu :

- Lundi 24 août à 20h00 à 20h00 à la salle Espace 2000 ;
- Lundi 21 septembre à 20h00 à 20h00 à la salle Espace 2000 ;
- Lundi 19 octobre à 20h00 à 20h00 à la salle Espace 2000 ;
- Lundi 23 novembre à 20h00 à 20h00 à la salle Espace 2000 ;

La séance est levée à 23h15.

Le Secrétaire,

Le Maire,

Francis ROBIN.

Bruno PUYDUPIN.

**PROCES VERBAL DE LA SEANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL**

DU 10 JUILLET 2020

L'an deux mil vingt, le dix juillet à vingt heures, les membres du Conseil Municipal de la Commune de SAULGE (Vienne) se sont réunis dans la salle Espace 2000 en séance publique, sur la convocation qui leur a été adressée par Monsieur Bruno PUYDUPIN, le Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 1^{er} juillet 2020.

Nombre de conseillers en exercice : 15

Présents : 12

Votants : 14

Excusés : 2

Absent : 1

PRESENTS : M. Bruno PUYDUPIN, M. Francis ROBIN, Mme Mélanie TASSIER, M. Jérôme ELLION, M. Patrick AUGRIS, M. Franck SOURY, Mme Nathalie BERGERON, Mme Alice DUPONT, Mme Myriam BZDRENGA, Mme Aurélie CRON, M. Christophe L'HERMITE, Mme Marie JAUNEAU.

EXCUSÉS : M. Cyril DARDILLAC, Mme Nancy ROBERT, M. Kévin TRICOT.

M. Cyril DARDILLAC donne procuration de vote à M. Franck SOURY.

Mme Nancy ROBERT donne procuration de vote à M. Jérôme ELLION.

M. Francis ROBIN a été élu secrétaire de séance.

Ordre du jour :

01- Désignation de trois délégués titulaires et de trois délégués suppléants au sein du collège électoral pour les élections sénatoriales du 27 septembre 2020.

02- Questions diverses.

01- Désignation de trois délégués titulaires et de trois délégués suppléants au sein du collège électoral pour les élections sénatoriales du 27 septembre 2020.

██ présente à l'Assemblée les outils d'aménagement du territoire en matière d'urbanisme.

02- Approbation du procès-verbal de la séance du Mardi 9 juin 2020.

Le procès-verbal du Mardi 9 juin 2020 est approuvé à l'unanimité.

Votants : 14

Pour : 14

Contre : 0

Abstention : 0

03- Emprunt pour le programme de travaux 2020. Délibération 2020-55.

[REDACTED] ?
[REDACTED] ?

SUPPLEANT
Francis ROBIN

+ demander aux cm absents

11- Décision modificative : opération 251 à l'opération 252.

Ok à l'unanimité

12- Tarifs 2020 pour la location des chalets.

Ok à l'unanimité

13- Questions diverses.

13-1 Monsieur le Maire fait un point à l'Assemblée sur les différents emprunts de la commune et de l'endettement des différents budgets (Mairie de Saulgé, Centre commercial et village de gîtes)

13-2 Monsieur le Maire fait un point sur la baisse des différentes dotations annuelles (2018, 2019, 2020)

13-3 Monsieur le Maire fait le point sur les travaux

13-4 Calendrier d'animations

13-5 Prochaines réunions de CM : Lundi 24 août à 20h00

Lundi 21 septembre à 20h00

Lundi 19 octobre à 20h00

Lundi 23 novembre à 20h00

13-6 Dimanche 20 décembre : Marché de Noël

13-7 Journée conviviale le 6 septembre 2020

13-8 Repas avec les anciens CM

13-9 mercredi 26 août 2020 à 18h00

La séance est levée à 23h15.

La prochaine réunion du Conseil Municipal aura lieu le 2020 à 20h00 à xxxxxxxxxxxxxxxx.

Le Secrétaire,

Le Maire,

Francis ROBIN.

Bruno PUYDUPIN.

Titulaire : Bruno PUYDUPIN, Myriam BZDRENGA, Francis ROBIN
Suppléants : Mélanie TASSIER, Jérôme ELLION, Franck SOURY

**PROCES VERBAL DE LA SEANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL**

DU 24 AOÛT 2020

L'an deux mil vingt, le vingt-quatre août à vingt heures, les membres du Conseil Municipal de la Commune de SAULGE (Vienne) se sont réunis dans la salle Espace 2000 en séance publique, sur la convocation qui leur a été adressée par Monsieur Bruno PUYDUPIN, le Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 6 août 2020.

Nombre de conseillers en exercice : 15

Présents : 12

Votants : 13

Excusés : 3

PRESENTS : M. Bruno PUYDUPIN, M. Francis ROBIN, Mme Mélanie TASSIER, M. Jérôme ELLION, M. Patrick AUGRIS, M. Franck SOURY, M. Christophe L'HERMITE, M. Cyril DARDILLAC, Mme Alice DUPONT, Mme Myriam BZDRENGA, Mme Aurélie CRON, Mme Nancy ROBERT.

EXCUSÉS : Mme Nathalie BERGERON, Mme Marie JAUNEAU, M. Kévin TRICOT.

Mme Nathalie BERGERON donne pouvoir à Mme Alice DUPONT.

Etaient également présents à titre consultatif : M. Bruno LAUNAY et Mme Pascale ROBYN, suppléants du Conseil Municipal.

M. Francis ROBIN a été élu secrétaire de séance.

Ordre du jour :

- 23- Approbation du procès-verbal de la séance du Mardi 7 juillet 2020.
- 24- Approbation du procès-verbal de la séance du Vendredi 10 juillet 2020.
- 25- Affaires en cours :
 - Personnel,
 - Travaux,
 - Ecole.
- 26- Demande de subvention Dotation de Soutien à l'Investissement Local pour l'achat de récupérateurs d'eau.
- 27- Demande de subvention ACTIV 3 FLASH.
- 28- Droit de préemption urbain.
- 29- Désignation d'un représentant titulaire à la Commission Intercommunale des Impôts Directs.
- 30- Désignation d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant à l'Ecomusée.
- 31- Tarifs des chalets 2021.
- 32- Tarif du gîte communal 2021.
- 33- Rapport d'activités 2019 de la Communauté de Communes Vienne et Gartempe.
- 34- Questions diverses.

01- Approbation du procès-verbal de la séance du Mardi 7 juillet 2020.

Le procès-verbal du Mardi 7 juillet 2020 est approuvé à l'unanimité.

Votants : 13

Pour : 13

Contre : 0

Abstention : 0

02- Approbation du procès-verbal de la séance du Vendredi 10 juillet 2020.

Le procès-verbal du Vendredi 10 juillet 2020 est approuvé à l'unanimité.

Votants : 13

Pour : 13

Contre : 0

Abstention : 0

03- Affaires en cours.

7- Personnel. Délibération 2020-69 :

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité, de créer un poste d'adjoint administratif contractuel de catégorie C à raison de 22h00 hebdomadaires, pour une durée de 6 mois à compter du 14 septembre 2020 pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité.

Votants : 13

Pour : 13

Contre : 0

Abstention : 0

8- Travaux :

- Les lavabos ont été changés dans les sanitaires de l'école.
- La marelle de la cour de l'école a été repeinte.
- Les travaux de mise en place de la hotte de la cantine de l'école sont terminés.
- La structure de jeux « Cabane de l'ours » de la cour de l'école qui est devenue hors d'usage sera démontée très prochainement.

9- Ecole :

Monsieur le Maire informe l'assemblée que le planning des rythmes scolaires pour la rentrée 2020 qui avait été envisagé en commission communale des affaires scolaires, ne peut pas être mis en place car l'inspection académique a été prévenue trop tard et propose aux élus de reprendre les mêmes horaires que l'année scolaire précédente.

Le Conseil Municipal décide de prévoir le remplacement d'un tableau blanc dans la classe des maternelles.

10- Animations de l'été :

Monsieur le Maire fait le point sur les différentes manifestations qui se sont déroulées cet été et en précise le nombre de participants.

04- Demande de subvention Dotation de Soutien à l'Investissement Local pour l'achat de récupérateurs d'eau. Délibération 2020-73.

Le Conseil Municipal sollicite une demande de subvention Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) pour l'installation de récupérateurs d'eaux pluviales sur des bâtiments communaux.

Votants : 13

Pour : 13

Contre : 0

Abstention : 0

05- Demande de subvention ACTIV 3 FLASH.

Délibération 2020-70.

Le Conseil Municipal sollicite de Monsieur le Président du Conseil Départemental de la Vienne une subvention au titre «ACTIV 3 FLASH» pour des travaux d'accessibilité des lave-mains de la salle Espace 2000 et des toilettes PMR de l'école communale dans le cadre de l'Ad'AP (Agenda d'Accessibilité Programmée).

Votants : 13

Pour : 13

Contre : 0

Abstention : 0

Délibération 2020-71.

Le Conseil Municipal sollicite de Monsieur le Président du Conseil Départemental de la Vienne une subvention au titre «ACTIV 3 FLASH» pour des travaux d'amélioration du réseau d'eaux pluviales Rue de la Vergnade.

Votants : 13

Pour : 13

Contre : 0

Abstention : 0

Délibération 2020-72.

Le Conseil Municipal sollicite de Monsieur le Président du Conseil Départemental de la Vienne une subvention au titre «ACTIV 3 FLASH» pour des travaux à l'école communale : changement des portes.

Votants : 13

Pour : 13

Contre : 0

Abstention : 0

06- Droit de préemption urbain.

Le Conseil Municipal ne souhaite pas exercer son droit de préemption urbain sur les biens cités ci-dessous :

- Parcelle cadastrée AN 112 située Chemin de la Chegnade d'une superficie de 34 m².
- Parcelles cadastrées AC 7 située 38, Rue de la Papeterie d'une superficie de 1 905 m² et AC 8 située à La Calandre d'une superficie de 409 m².

07- Désignation d'un représentant titulaire à la Commission Intercommunale des Impôts Directs.

Le Conseil Municipal désigne M. Bruno PUYDUPIN en tant que représentant titulaire à la Commission Intercommunale des Impôts Directs.

08- Désignation d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant à l'Ecomusée. Délibération 2020-64.

Le Conseil Municipal procède à l'élection d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant pour l'Ecomusée :

Titulaire : M. Bruno PUYDUPIN

Suppléant : Mme Aurélie CRON

Votants : 13

Pour : 13

Contre : 0

Abstention : 0

09- Tarifs des chalets 2021. Délibération 2020-65.

Le Conseil Municipal accepte d'adhérer aux gîtes de France en formule « mid-week » pour les deux chalets pour l'année 2021.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de fixer les tarifs 2021 pour la location des chalets comme suit :

SAISON	MOIS (C'est le 1 ^{er} jour de location qui détermine la saison)	2 NUITS consécutives	3 NUITS consécutives	4 NUITS consécutives	5 NUITS consécutives	6 NUITS consécutives	SEMAINE
Basse saison	02 janvier au 12 juin à 10h00 11 septembre à 16h00 au 1 ^{er} janvier 2022 à 10h00	110,00 €	150,00 €	187,00 €	212,00 €	237,00 €	250,00 €
Haute saison	12 juin à 16h00 au 11 septembre à 10h00	120,00 €	255,00 €	270,00 €	285,00 €	300,00 €	300,00 €

DEPOT DE DEDIT		
Nuits	néant	Chèque au moment de la réservation
Semaine	50,00 €	

CAUTION		
Nuits	300,00 €	Chèque au moment de l'entrée dans la location

- Réservation à la nuit le lundi précédant la location au plus tôt.

Votants : 13

Pour : 13

Contre : 0

Abstention : 0

10- Tarif du gîte communal 2021. Délibération 2020-66.

Vu la demande des Gîtes de France, il convient de fixer les tarifs de l'année 2021 pour actualiser l'information à diffuser dans le catalogue.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de fixer les tarifs 2021 du gîte communal comme suit :

Libellés	Tarifs sans chauffage	Tarifs avec chauffage
Location petit dortoir 3 lits pour une nuit	35,00 €	39,00 €
Location grand dortoir 6 lits pour une nuit	60,00 €	68,00 €
Location du gîte 12 personnes pour une nuit	100,00 €	115,00 €
Location petit dortoir 3 lits pour la semaine	230,00 €	270,00 €
Location grand dortoir 6 lits pour la semaine	400,00 €	460,00 €
Location du gîte 12 personnes pour la semaine	650,00 €	700,00 €

La réservation du gîte communal ne deviendra définitive qu'après le versement d'une somme de 15,00 € par dortoir.

Cette somme restera acquise à la commune en cas de dédit.

Une caution d'un montant de 200,00 € sera demandée à la remise des clés.

Votants : 13

Pour : 13

Contre : 0

Abstention : 0

11- Rapport d'activités 2019 de la Communauté de Communes Vienne et Gartempe. Délibération 2020-67.

Les membres du Conseil Municipal approuvent à l'unanimité le rapport d'activités 2019 de la Communauté de Communes Vienne et Gartempe mais regrettent qu'il n'y ait pas une plus grande parité hommes/femmes au sein de l'exécutif.

Votants : 13 Pour : 13 Contre : 0 Abstention : 0
12- Questions diverses.

12-1 Désignation d'un délégué à la CLECT CCVG. Délibération 2020-68.

Le Conseil Municipal désigne M. Francis ROBIN pour représenter la commune à la CLECT de la Communauté de Communes Vienne et Gartempe.

12-2 Dégradations dans le cimetière.

Suite à la plainte d'un administré relative à des vols répétés dans le cimetière, un article sera inséré dans le prochain bulletin municipal afin d'y mentionner ces incivilités.

12-3 Composition des membres du Conseil Municipal aux commissions communautaires.

Des membres du Conseil Municipal seront membres des commissions communautaires suivantes :

Transition écologique Environnement GEMAPI Eau Potable : M. Bruno PUYDUPIN.

Enfance Jeunesse : Mme Mélanie TASSIER.

Tourisme Culture et Patrimoine : Mme Aurélie CRON.

Voirie : M. Jérôme ELLION.

Sports Loisirs : M. Cyril DARDILLAC.

Urbanisme : M. Patrick AUGRIS.

Comité de pilotage numérique : M. Bruno LAUNAY.

12-4 Arrêté préfectoral

Monsieur le Maire donne lecture à l'Assemblée de l'arrêté préfectoral n° 2020/DDT/SEB/257 du 24 juillet 2020 portant prescriptions spécifiques sur la régularisation de 216 hectares de réseaux de drainage sur les communes de Sillars, Persac, Lussac-les-Châteaux et Saulgé.

12-5 Ateliers du lien

Le Conseil Municipal accepte de prêter gracieusement la salle du Conseil Municipal à l'entreprise « Sud Vienne Médiation » afin de proposer des rendez-vous de médiation pour les personnes qui rencontreraient des conflits ou des désaccords d'ordre familiaux ou de voisinage.

12-6 Commission électorale

Mme Alice DUPONT est élue membre de la commission de contrôle chargée de la régularité des listes électorales.

12-7 Représentant FAJ

M. Francis ROBIN représentera la commune aux commissions des Fonds d'Aides aux Jeunes (FAJ).

12-8 Journée conviviale

La journée conviviale des élus aura lieu de Dimanche 6 septembre 2020 à 10h00.

La prochaine réunion du Conseil Municipal aura lieu le Mardi 22 septembre à 20h00 à la salle Espace 2000.

La séance est levée à 23h10.

Le Secrétaire,

Le Maire,

Francis ROBIN.

Bruno PUYDUPIN.

**PROCES VERBAL DE LA SEANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL**

DU 22 SEPTEMBRE 2020

L'an deux mil vingt, le vingt-deux septembre à vingt heures, les membres du Conseil Municipal de la Commune de SAULGE (Vienne) se sont réunis dans la salle Espace 2000 en séance publique, sur la convocation qui leur a été adressée par Monsieur Bruno PUYDUPIN, le Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 17 septembre 2020.

Nombre de conseillers en exercice : 15

Présents : 11

Votants : 14

Excusés : 4

PRESENTS : M. Bruno PUYDUPIN, M. Francis ROBIN, Mme Mélanie TASSIER, M. Jérôme ELLION, M. Patrick AUGRIS, M. Christophe L'HERMITE, M. Cyril DARDILLAC, Mme Alice DUPONT, Mme Aurélie CRON, Mme Marie JAUNEAU, M. Kévin TRICOT.

EXCUSÉS : Mme Nathalie BERGERON, Mme Myriam BZDRENGA, Mme Nancy ROBERT, M. Franck SOURY.

Mme Nathalie BERGERON donne pouvoir à Mme Alice DUPONT.

M. Franck SOURY donne pouvoir à M. Cyril DARDILLAC.

Mme Nancy ROBERT donne pouvoir à M. Jérôme ELLION.

Etaient également présents à titre consultatif : M. Bruno LAUNAY et Mme Pascale ROBYN, suppléants du Conseil Municipal.

M. Francis ROBIN a été élu secrétaire de séance.

Monsieur le Maire propose de rajouter un point à l'ordre du jour nécessaire au bon fonctionnement des réunions du Conseil Municipal :

Changement temporaire du lieu des séances du Conseil Municipal.

Ce point portera le numéro 1 à l'ordre du jour.

Les autres points suivront l'ordre du jour chronologiquement.

Ces modifications sont acceptées à l'unanimité.

Ordre du jour :

- 35- Changement temporaire du lieu des séances du Conseil Municipal.
- 36- Approbation du procès-verbal de la séance du Lundi 24 août 2020.
- 37- Point sur les travaux et dossiers en cours.
- 38- Point financier sur l'exercice 2020.
- 39- Droit de préemption urbain.

- 40- Virement de crédit du chapitre 022 dépenses imprévues à l'article 60631 fournitures d'entretien.
- 41- Délibération relative au projet de ruralité de la Région Nouvelle-Aquitaine.
- 42- Délibération relative à l'Appel à Projet (AAP) Nature et Transition de la région Nouvelle-Aquitaine.
- 43- Présentation du DICRIM et du PCS
- 44- Élection des membres de la Commission de conciliation en matière d'élaboration de documents d'urbanisme.
- 45- Avis du Conseil Municipal sur le projet de méthaniseur agricole de la SAS BIOENERGIES 123.
- 46- Questions diverses.

1- Changement temporaire du lieu des séances du Conseil Municipal. Délibération 2020-74.

Monsieur le Maire fait part à l'Assemblée que la salle de réunion habituelle du Conseil Municipal ne permet pas de respecter les règles sanitaires actuellement en vigueur ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- Décide de tenir temporairement les réunions du Conseil Municipal de la Commune de Saulgé dans la salle Espace 2000 située 19, Rue de la Vergnade 86500 SAULGE ;
- Précise que ce lieu situé sur la Commune de Saulgé, ne contrevient pas au principe de neutralité, offre les conditions d'accessibilité et de sécurité nécessaires et permet d'assurer la publicité des séances ;
- Précise que ce déplacement perdurera tant que le lieu de réunion habituel ne permettra pas d'accueillir le Conseil Municipal dans le respect des règles sanitaires en vigueur à la date de ladite réunion du Conseil Municipal ;
- Autorise Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.

Votants : 14

Pour : 14

Contre : 0

Abstention : 0

2- Approbation du procès-verbal de la séance du Lundi 24 août 2020.

Le procès-verbal du Lundi 24 août 2020 est approuvé à l'unanimité.

Votants : 14

Pour : 14

Contre : 0

Abstention : 0

3- Point sur les travaux et dossiers en cours.

11-Travaux :

Messieurs Francis ROBIN, adjoint en charge des réseaux et bâtiments et Jérôme ELLION, adjoint en charge de la voirie font le point à l'assemblée sur :

- Les travaux de restauration de l'appartement 1, Route de Poillieu avancent bien, et devrait être terminés fin novembre.
- Des travaux de voirie sont actuellement en cours sur la commune :
 - Travaux d'enfouissement des réseaux électriques de SOREGIES par la société SOBECA sur la RD 116 au carrefour du Léché et la RD 5 au niveau de Sazas et La Trutte.
 - Travaux de reprises sur des réseaux d'eau potable par Eaux de Vienne SIVEER sur la RD 116 carrefour du Léché et sur la RD 5 à l'entrée de la Rue du Bec Des Deux Eaux

- Travaux de pose de fibre optique de la SFEL de ORANGE par la société S2IA sur la RD 5 à la Bringuetterie et à La Trutte.

12- Ecole :

- Madame Mélanie TASSIER, adjointe en charge de l'école, fait le point à l'assemblée sur la rentrée scolaire.

13- Reprise des activités :

- Les associations de la commune ont pu reprendre leurs activités dans la salle Espace 2000 en suivant le protocole sanitaire mis en place par la Préfecture.

4- Point financier sur l'exercice 2020.

M. Francis ROBIN, 1^{er} Adjoint au Maire fait le bilan financier des dépenses et recettes de fonctionnement et d'investissement.

M. le Maire informe l'Assemblée de la potentielle baisse du FPIC (baisse du Fonds de Péréquation Intercommunal). Ce point sera soumis au vote du prochain Conseil Municipal.

5- Droit de préemption urbain.

Le Conseil Municipal ne souhaite pas exercer son droit de préemption urbain sur les biens cités ci-dessous :

- Parcelle cadastrée AN 107 située dans le bourg d'une superficie de 98 m².
- Parcelle cadastrée AN 85 située Chemin de la Chegnade d'une superficie de 43 m².
- Parcelle cadastrée AN 64 située 66, Rue du Bec des Deux Eaux d'une superficie de 47 m².
- Parcelle cadastrée G 100 située Chemin des Vignes d'une superficie de 67 m².
- Parcelle cadastrée G 104 située Chemin des Vignes d'une superficie de 145 m².
- Parcelle cadastrée AN 140 située 20, Rue du Bec des Deux Eaux d'une superficie de 640 m².
- Parcelle cadastrée AN 152 située dans le bourg d'une superficie de 105 m².
- Parcelle cadastrée AN 153 située dans le bourg d'une superficie de 309 m².
- Parcelle cadastrée AN 161 située dans le bourg d'une superficie de 70 m².
- Parcelle cadastrée AC 195 située 15, Les Hauts de la Papeterie d'une superficie de 890 m².

6- Virement de crédit de l'article 60632 à l'article 60631.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité la décision modificative suivante :

FONCTIONNEMENT BUDGET MAIRIE DE SAULGE.			
Dépenses		Recettes	
Article (Chap.)-opération	Montant	Article (Chap.)-opération	Montant
60632 : Fournitures de petit équipement	- 2 000,00 €		
60631 : Fournitures d'entretien	2 000,00 €		
Total Dépenses	0 €	Total Recettes	0 €

7- Délibération relative au projet de ruralité de la Région Nouvelle-Aquitaine. Délibération 2020-75.

Monsieur le Maire expose que par délibération n° 2019-104 en date du 16/12/2019, le Conseil Municipal a approuvé la participation de la commune à une démarche collective d'accompagnement à la structuration du maraîchage en Sud-Vienne, portée dans le cadre de l'Appel à Projet Ruralité

de la Région Nouvelle-Aquitaine avec 7 autres communes de Vienne et Gartempe ; la commune désignée cheffe de file du projet étant la commune de Queaux.

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal à l'unanimité :

- AUTORISE la participation de la commune au groupement de commande susvisé afin de recruter un prestataire en charge de l'accompagnement à la structuration maraîchère.
- ACCEPTE les termes de la convention constitutive du groupement de commande.
- AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant, à signer ladite convention ainsi que les éventuels.

Votants : 14

Pour : 14

Contre : 0

Abstention : 0

8- Délibération relative à l'Appel à Projet (AAP) Nature et Transition de la région Nouvelle-Aquitaine.

Dans le cadre de l'Appel à Projet (AAP) Nature et Transition, Monsieur le Maire propose à l'Assemblée d'organiser une réunion afin qu'un groupe de travail puisse étudier ce projet.

Ce point est reporté à la prochaine séance du Conseil Municipal.

9- Présentation du DICRIM et du PCS.

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal le Document d'Information sur les Risques Majeurs (DICRIM) qui est mis en place au sein de la Commune.

Monsieur le Maire informe l'Assemblée qu'un autre document est obligatoire en mairie. Il s'agit du Plan Communal de Sauvegarde (PCS). Ce plan est élaboré dans chaque commune et regroupe l'ensemble des documents de compétence communale contribuant à l'information préventive et à la protection de la population.

Monsieur le Maire propose à l'Assemblée de réunir un groupe de travail afin d'élaborer ce PCS.

10- Élection des membres de la Commission de conciliation en matière d'élaboration de documents d'urbanisme.

Monsieur le Maire informe les élus que la liste des candidats de la Commission de conciliation en matière d'élaboration de documents d'urbanisme devait être transmis le 11 septembre au service de la Préfecture.

Ce point est de ce fait caduc.

11- Avis du Conseil Municipal sur le projet de méthaniseur agricole de la SAS BIOENERGIES 123. Délibération 2020-76.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la consultation du public dans la mairie d'AZAT-LE-RIS, du Lundi 24 août 2020 au Lundi 21 septembre 2020 inclus, du dossier de demande d'enregistrement déposé le 16/03/2020, complété le 25 juin 2020 par la SAS BIOENERGIES 123, concernant un projet de méthanation implanté au lieu-dit « Bois de la Baleine » sur la commune d'AZAT-LE-RIS.

Après avoir étudié le dossier et après en avoir délibéré, le projet de méthanisation apparaît au Conseil Municipal de Saulgé comme :

- un mode de production alternatif aux sources d'énergies fossiles (ressources non-renouvelables),

- un complément de revenus intéressant pour les agriculteurs associés dans le projet, alors que l'équilibre économique de certaines exploitations peut être précaire,
- un projet qui regroupe et fédère des acteurs clés de la vie économique de notre territoire rural,
- un moyen d'éviter la dégradation et le lessivage des sols à travers les CIVE (qui auront une bonne place dans l'alimentation du digesteur).

Mais la taille du projet, les volumes d'intrants nécessaires pour alimenter le digesteur, ainsi que la gestion des digestats font craindre au CM de Saulgé qu'il :

- nuise à la vocation herbagère et d'élevage, déjà en recul, dans le secteur et entraîne des regroupements de parcelles nuisibles aux paysages (arrachages de haies),
- nuise au cycle et à la qualité de l'eau (multiplication des zones drainées, intrants, irrigation pour produire),
- nuise à la qualité des sols à travers l'épandage de digestats (incertitudes sur leurs effets à terme),
- ait des effets sur les structures des exploitations en poussant à l'agrandissement et en les rendant, à terme, très difficiles à transmettre,
- ait des effets négatifs sur un réseau routier pas adapté (passage répété de convois à fort tonnage) que chaque contribuable contribue à payer.

Au regard des arguments débattus sur ce projet de méthanisation, le Conseil Municipal de Saulgé émet majoritairement un avis défavorable sur le projet de la SAS Bioénergies 123.

Votants : 14 Pour : 0 Réserve : 6 Contre : 8 Abstention : 0

12- Questions diverses.

12-1 Monsieur le Maire donne lecture de l'arrêté Préfectoral n° 2020-SIDPC-198 relatif à portant obligation du port du masque dans les marchés de plein air et activités assimilées, fêtes foraines et aux abords des établissements d'enseignement dans l'ensemble du département de la Vienne ainsi que dans certains espaces publics des communes de Poitiers et Buxerolles.

12-2 Monsieur Cyril DARDILLAC, conseiller municipal, signale à l'Assemblée, les problèmes de vitesse récurrents dans le bourg.
Des conducteurs ont été identifiés et ont été interpellés directement.

12-3 Monsieur le Maire informe l'Assemblée d'un courriel reçu du syndicat ENERGIES VIENNE relatif au lancement d'un audit énergétique à grande échelle afin de contrôler l'efficacité énergétique des bâtiments. Le Conseil Municipal décide de réfléchir à l'adhésion ou non à cette opération.

La prochaine réunion du Conseil Municipal aura lieu le Lundi 19 octobre à 20h00 à la salle Espace 2000.

La séance est levée à 23h00.

Le Secrétaire,

Le Maire,

Francis ROBIN.

Bruno PUYDUPIN.

**PROCES VERBAL DE LA SEANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL**

DU 19 OCTOBRE 2020

L'an deux mil vingt, le dix-neuf octobre à vingt heures, les membres du Conseil Municipal de la Commune de SAULGE (Vienne) se sont réunis dans la salle Espace 2000 en séance publique, sur la convocation qui leur a été adressée par Monsieur Bruno PUYDUPIN, le Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 13 octobre 2020.

Nombre de conseillers en exercice : 15

Présents : 9

Votants : 14

Excusés : 5

Absent : 1

PRESENTS : M. Bruno PUYDUPIN, M. Francis ROBIN, M. Franck SOURY, M. Christophe L'HERMITE, M. Cyril DARDILLAC, Mme Myriam BZDRENGA, Mme Aurélie CRON, Mme Nancy ROBERT, Mme Marie JAUNEAU.

EXCUSÉS : Mme Mélanie TASSIER, M. Jérôme ELLION, M. Patrick AUGRIS, Mme Nathalie BERGERON, Mme Alice DUPONT.

ABSENT : M. Kévin TRICOT.

Mme Mélanie TASSIER donne pouvoir à M. Francis ROBIN.

M. Jérôme ELLION donne pouvoir à Mme Nancy ROBERT.

M. Patrick AUGRIS donne pouvoir à M. Bruno PUYDUPIN.

Mme Nathalie BERGERON donne pouvoir à Mme Myriam BZDRENGA.

Mme Alice DUPONT donne pouvoir à Mme Marie JAUNEAU.

Etaient également présents à titre consultatif : M. Bruno LAUNAY et Mme Pascale ROBYN, suppléants du Conseil Municipal.

M. Francis ROBIN a été élu secrétaire de séance.

Ordre du jour :

47- Approbation du procès-verbal de la séance du Mardi 22 septembre 2020.

48- Point sur les travaux et projets en cours.

49- Délibération pour le titre honorifique de Maire honoraire pour M. Jacques LARRANT.

50- Délibération relative à l'Appel à Projet (AAP) Nature et Transition de la région Nouvelle-Aquitaine.

51- Avenant n° 1 à la convention SOREGIES d'accompagnement pour la rénovation énergétique du patrimoine bâti.

52- Délibération relative à la répartition du FPIC 2020.

53- Droit de préemption urbain.

54- Tarifs d'intervention à la place ou pour le compte des particuliers pour l'année 2021.

55- Tarifs des concessions et du columbarium du cimetière pour l'année 2021.

56- Prix du repas de la cantine scolaire pour l'année 2021.

57- Tarif de la location des deux barnums pour l'année 2021.

58- Tarifs de la salle des activités pour l'année 2021.

- 59- Tarifs de la salle Espace 2000 pour l'année 2021.
- 60- Tarifs des fournitures diverses pour l'année 2021.
- 61- Tarifs de la location du mini-golf pour l'année 2021.
- 62- Questions diverses.

1- Approbation du procès-verbal de la séance du Mardi 22 septembre 2020.

Le procès-verbal du Mardi 22 septembre 2020 est approuvé à l'unanimité.

Votants : 14 Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0

2- Point sur les travaux et projets en cours.

14- Travaux :

- Des travaux de reprofilage de la piste de pump track vont être réalisés par des bénévoles dans les semaines à venir.
- Dans le cadre de la bourse au permis, des jeunes boursiers effectuent actuellement des travaux de désherbage du cimetière.
- Les travaux de busage de la rue de la Vergnade devraient débuter la semaine prochaine.

• Borne incendie :

- Monsieur le Maire et son Adjoint dressent le bilan du rapport établi par le SDIS (service départemental d'incendie et de secours) du 13 octobre 2020 et informe l'assemblée du manque de bornes d'incendie Avenue de la Bringuetterie et du Moulin des Dames.

15- Logement 1, Route de Poilieu :

- Les travaux sont pratiquement terminés. Une délibération fixant le tarif de la location sera présentée lors de la prochaine séance du Conseil Municipal.

16- City stade :

Des contacts ont été pris avec différentes entreprises afin de budgétiser la construction d'un city stade. Une journée de visite des city-stades des communes voisines est prévue le lundi 26 octobre. Un appel à candidature a été lancé dans le bulletin municipal d'octobre pour les jeunes de 9 à 18 ans.

3- Délibération pour le titre honorifique de Maire honoraire pour M. Jacques LARRANT. Délibérations 2020-77 et 2020-78.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée d'attribuer à Monsieur Jacques LARRANT, le titre de Maire honoraire.

Il est également proposé d'attribuer ce titre à Monsieur Henri LASNIER.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- Décide de nommer Messieurs Jacques LARRANT et Henri LASNIER au titre de Maire honoraire.

Votants : 14 Pour : 13 Contre : 0 Abstention : 1

4- Délibération relative à l'Appel à Projet (AAP) Nature et Transition de la région Nouvelle-Aquitaine. Délibérations 2020-79.

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal l'appel à projet Nature et transition « S'engager et agir pour la biodiversité » proposé par l'Ecomusée du Montmorillonnais en partenariat avec la micro-entreprise fondée par [REDACTED], entomologiste.

Monsieur le Maire précise à l'Assemblée que la commune sera cheffe de file de ce projet.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à la majorité :

- Accepte que la commune se porte cheffe de file de l'appel à projet Nature et Transition « S'engager et agir pour la biodiversité » ;
- S'engage à financer 1 000,00 € du projet sur le budget 2021 soit 500,00 € pour l'Ecomusée du Montmorillonnais et 500,00 € pour la micro-entreprise fondée par [REDACTED] ;
- Autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce projet.

Votants : 14

Pour : 10

Contre : 0

Abstentions : 4

5- Avenant n° 1 à la convention SOREGIES d'accompagnement pour la rénovation énergétique du patrimoine bâti. Délibération 2020-80.

Monsieur le Maire donne lecture de l'Avenant n° 1 à la convention SOREGIES d'accompagnement pour la rénovation énergétique du patrimoine bâti. Le Conseil Municipal à l'unanimité autorise Monsieur le Maire à signer cet avenant.

Votants : 14

Pour : 14

Contre : 0

Abstention : 0

6- Délibération relative à la répartition du FPIC 2020. Délibération 2020-81.

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal la délibération du Conseil Communautaire du 17 septembre 2020 relative à la répartition du FPIC entre les communes et la Communauté de Communes Vienne et Gartempe.

L'avis des communes est sollicité compte tenu de la validation au Conseil Communautaire pour une répartition libre à plus de 2/3 de ses membres.

Monsieur le Maire précise que la répartition libre nécessite un vote favorable des 55 communes membres, faute d'accord des 55 communes, c'est la répartition de droit commun qui sera appliquée.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de se positionner pour une répartition libre.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Accepte la répartition libre proposée par le Conseil Communautaire du 17 septembre 2020.

Votants : 14

Pour : 14

Contre : 0

Abstention : 0

7- Droit de préemption urbain.

Le Conseil Municipal ne souhaite pas exercer son droit de préemption urbain sur le bien cité ci-dessous :

- Parcelle cadastrée AC 10 située 31, Rue de la Papeterie d'une superficie de 997 m².

8- Tarifs d'intervention à la place ou pour le compte des particuliers pour l'année 2021. Délibération 2020-82.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que les services de la Mairie sont quelquefois obligés de prendre des dispositions nécessaires à la place des particuliers pour assurer la sécurité de la circulation et des personnes (exemple : dégagement des arbres tombés sur la route) ou pour la fourniture et pose d'une tête de buse.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, fixe les tarifs 2021 comme suit :

LIBELLES	TARIF
Fourniture et pose d'une tête de buse	390,00 €
Intervention d'urgence sur le domaine public à la place d'un privé	25,00 € de l'heure
Intervention d'urgence sur le domaine public à la place d'un privé avec engin et matériel	50,00 € de l'heure

Votants : 14 Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0

9- Tarifs des concessions et du columbarium du cimetière pour l'année 2021. Délibération 2020-83.

Le Conseil Municipal fixe les tarifs 2021 comme suit :

LIBELLES	TARIFS
<u>Tarifs des concessions :</u>	
Concession trentenaire (le mètre carré)	45,00 €
Concession cinquantenaire (le mètre carré)	90,00 €
<u>Tarifs du Columbarium :</u>	
Concession trentenaire (une case)	490,00 €
Dispersion des cendres	25,00 €
Achat de la porte d'une case de columbarium	115,00 €

Votants : 14 Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0

10- Prix du repas de la cantine scolaire pour l'année 2021. Délibération 2020-84.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, fixe pour l'année 2021 le prix du repas à la cantine scolaire par enfant et par jour de présence à la somme de 2,90 € (deux euros et quatre-vingt-dix centimes).

Votants : 14 Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0

11- Tarif de la location des deux barnums pour l'année 2021. Délibération 2020-85.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de mettre les barnums à la disposition des utilisateurs d'Espace 2000 moyennant une redevance de 100,00 € (cent euros) pour une journée.

La réservation des deux barnums ne deviendra définitive qu'après le versement d'un acompte de 20,00 € (vingt euros). Cette somme restera acquise par la commune en cas de dédit. Les tables et les bancs d'extérieur pourront être utilisés, même en cas de dédit.

Une caution de deux cents 200,00 € (deux cent euros) sera demandée à la réservation.

Votants : 14 Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0
12- Tarifs de la salle des activités pour l'année 2021. Délibération 2020-86.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, fixe pour l'année 2021 les tarifs de la location de la salle des activités comme suit :

Salle des activités (à la disposition des associations de Saulgé ou associations invitées).

MANIFESTATION	LA JOURNEE	
	Sans chauffage	Avec chauffage
Réunions - Conférences - Vins d'honneur	22,00 €	34,00 €
Concours de belote - Loto - Exposition vente	45,00 €	80,00 €
Majoration pour le lendemain	36,00 €	68,00 €
Ecole - Don du sang	Gratuit	Gratuit

Votants : 14 Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0

13- Tarifs de la salle Espace 2000 pour l'année 2021. Délibération 2020-87.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, fixe pour l'année 2021 les tarifs de la location de la salle Espace 2000 comme suit :

MANIFESTATION	LA JOURNEE				JOUR SUPPLEMENTAIRE			
	Associations de SAULGE ou invitées		Autres		Associations de SAULGE ou invitées		Autres	
	Sans chauffage	Avec chauffage	Sans chauffage	Avec chauffage	Sans chauffage	Avec chauffage	Sans chauffage	Avec chauffage
Réunions Conférences Vins d'honneur	75,00 €	100,00 €	110,00 €	135,00 €				
Concours de belote Loto Spectacle extérieur Bar plus sanitaires Dîner dansant Thé dansant Concert Bals Spectacles Banquet	120,00 €	182,00 €			60,00 €	110,00 €		
Fêtes familiales			205,00 €	255,00 €			126,00 €	180,00 €

Activité commerciale Associations extérieures avec entrée payante			300,00 €	370,00 €			180,00 €	235,00 €
Utilisation de la vaisselle	15,00 € la caisse de 40 couverts							
Sonorisation	50,00 €							
Arbre de Noël de l'Ecole Don du sang	GRATUIT							

- Une caution d'un montant de mille euros (1 000,00 €) sera demandée à la remise des clés ;
- Une caution d'un montant de quatre cents euros (400,00 €) sera demandée pour la location de la sonorisation ;
- La réservation de la salle espace 2000 ne deviendra définitive qu'après le versement d'un acompte de soixante euros (60, 00 €). Cette somme restera acquise à la Commune en cas de dédit.

Votants : 14

Pour : 14

Contre : 0

Abstention : 0

14- Tarifs des fournitures diverses pour l'année 2021. Délibération 2020-88.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, fixe pour l'année 2021 les tarifs suivants concernant certaines fournitures :

LIBELLES	TARIFS
Matériel manquant	
Un verre	1,25 €
Une assiette	5,00 €
Un couvert à l'unité	1,60 €
Une tasse à café	1,25 €
Remplacement d'une coque de chaise	13,00 €
Prix de l'heure de ménage pour l'utilisation des bâtiments communaux	25,00 €
Une table d'extérieur du barnum	100,00 €
Un banc d'extérieur du barnum	37,00 €
Petit aimant	6,00 €
Gros aimant	9,00 €
Photocopies	
Photocopie des associations noir et blanc A4	0,08 €
Photocopie des associations couleur A4	0,20 €
Photocopie des associations noir et blanc A3	0,25 €
Photocopie des associations couleur A3	0,60 €
Photocopie (dépannage des particuliers) A4 noir et blanc	0,25 €
Photocopie (dépannage des particuliers) A4 couleur	0,75 €

Photocopie (dépannage des particuliers) A3 noir et blanc	0,75 €
Photocopie (dépannage des particuliers) A3 couleur	1,50 €
Connexion à internet sortie imprimante copie A4 noir et blanc	0,25 €
Connexion à internet sortie imprimante copie A4 couleur	0,75 €
Tirage de plans	
Feuille A4	1,00 €
Feuille A3	2,00 €
Relevé de propriété	
Feuille A4	1,00 €
Feuille A3	2,00 €

Votants : 14

Pour : 14

Contre : 0

Abstention : 0

15- Tarifs de la location du mini-golf pour l'année 2021. Délibération 2020-89

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, fixe pour l'année 2021 les tarifs de location du mini-golf comme suit :

LIBELLES	TARIFS
Une partie	2,50 €
Groupe de dix personnes	20,00 €
Carte annuelle	17,00 €
Jeunes de moins de 18 ans de SAULGE	Gratuit
Une balle perdue	2,50 €
Une canne perdue	30,00 €

Votants : 14

Pour : 14

Contre : 0

Abstention : 0

16- Questions diverses.

16-1 Hommage à Samuel PATY

Le Conseil Municipal décide de mettre en berne les drapeaux des bâtiments communaux le Mercredi 21 octobre 2020 afin de rendre hommage à Samuel PATY, victime du terrorisme.

16-2 Enquête publique « Le Renard »

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de l'ouverture d'une enquête publique pour l'installation de quatre éoliennes sur les communes de Val d'Oire-et-Gartempe et d'Adriers qui se déroulera du Lundi 2 novembre 2020 au Vendredi 4 décembre 2020.

Monsieur le Maire précise à l'Assemblée qu'une partie du territoire de la commune de Saulgé fait partie du rayon des six kilomètres autour de ce projet. La municipalité est donc invitée à exprimer un avis au plus tard dans les quinze jours suivant la clôture du registre de l'enquête publique.

Ce point est reporté à la prochaine séance du Conseil Municipal.

16-3 Remboursement de la bourse au permis

Monsieur le Maire expose à l'assemblée délibérante que dans le cadre de la bourse au permis de conduire, les bénéficiaires doivent réaliser cinquante heures de service en échange d'une bourse de 500,00 €. Monsieur le Maire informe les élus que deux jeunes boursiers ne souhaitent pas effectuer leurs heures de services et qu'il faudra envisager de prendre une délibération afin que ces deux personnes puissent rembourser leurs heures non effectuées.

Ce point est reporté à la prochaine séance du Conseil Municipal.

16-4 Soutien aux communes sinistrées des Alpes-Maritimes. Délibération 2020-90.

Le Conseil Municipal à l'unanimité décide de verser une subvention exceptionnelle de 200,00 € en soutien aux communes sinistrées des Alpes-Maritimes.

Votants : 14

Pour : 14

Contre : 0

Abstention : 0

16-4 Bâtiments Réseaux Urbanisme et Équipements

La commission Bâtiments Réseaux Urbanisme et Équipements se réunira le Lundi 16 novembre à 18h30 à la salle des activités.

La prochaine réunion du Conseil Municipal aura lieu le Mardi 24 novembre 2020 à 20h00 à la salle Espace 2000.

La séance est levée à 23h00.

Le Secrétaire,

Le Maire,

Francis ROBIN.

Bruno PUYDUPIN.

**PROCES VERBAL DE LA SEANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL**

DU 24 NOVEMBRE 2020

L'an deux mil vingt, le vingt-quatre novembre à vingt heures, les membres du Conseil Municipal de la Commune de SAULGE (Vienne) se sont réunis à huis clos dans la salle des activités, sur la convocation qui leur a été adressée par Monsieur Bruno PUYDUPIN, le Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 17 novembre 2020.

Nombre de conseillers en exercice : 15

Présents : 13

Votants : 15

Excusées : 2

PRESENTS : M. Bruno PUYDUPIN, M. Francis ROBIN, Mme Mélanie TASSIER, M. Jérôme ELLION, M. Patrick AUGRIS, M. Franck SOURY, M. Christophe L'HERMITE, M. Cyril DARDILLAC, Mme Myriam BZDRENGA, Mme Alice DUPONT, Mme Aurélie CRON, Mme Marie JAUNEAU, M. Kévin TRICOT.

EXCUSÉES : Mme Nathalie BERGERON, Mme Nancy ROBERT.

Mme Nathalie BERGERON donne pouvoir à Mme Mélanie TASSIER.

Mme Nancy ROBERT donne pouvoir à M. Jérôme ELLION.

Etaient également présents à titre consultatif : M. Bruno LAUNAY et Mme Pascale ROBYN, suppléants du Conseil Municipal.

M. Francis ROBIN a été élu secrétaire de séance.

Ordre du jour :

En ouverture : présentation des actions du CPA et CPIE par [REDACTED].

- 63- Approbation du procès-verbal de la séance du Lundi 19 octobre 2020.
- 64- Point sur les travaux et projets en cours.
- 65- Règlement intérieur du Conseil Municipal.
- 66- Transfert de pouvoir de police du Maire au Président de la CCVG pour les bâtiments insalubres.
- 67- Décision modificative du budget principal.
- 68- Location du logement 1, route de Poillieu.
- 69- Versement d'une subvention exceptionnelle pour l'exposition « 1940 un exil intérieur ».
- 70- Remboursement des heures non effectuées dans le cadre de la bourse au permis de conduire.
- 71- Tarifs 2021 de la capture et gardiennage des animaux errants.
- 72- Convention de mécénat avec SOREGIES.
- 73- Définition d'un Périmètre des Abords (PDA) du secteur classé dans le bourg.
- 74- Droit de préemption urbain.
- 75- Enquête publique parc éolien Le Renard.
- 76- Présentation du Plan Communal de Sauvegarde.
- 77- Questions diverses.

Monsieur le Maire remercie sincèrement de sa présence [REDACTED] pour sa présentation à l'Assemblée du CPA et du CPIE de Lathus.

1- Approbation du procès-verbal de la séance du Lundi 19 octobre 2020.

Le procès-verbal du Lundi 19 octobre 2020 est approuvé à l'unanimité.

Votants : 15 Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0

2- Point sur les travaux et projets en cours.

17-Finances, personnels, social, économie.

Finances :

Monsieur Bruno PUYDUPIN le Maire informe l'Assemblée que le budget sera voté au plus tard mi-avril et qu'il convient de réfléchir aux futures dépenses.

Personnel : Délibération 2020-99.

Monsieur Bruno PUYDUPIN le Maire informe le Conseil Municipal que le contrat de Mme Véronique BOUSSEBATA arrive à échéance le 31 décembre 2020 et qu'il convient de se positionner sur son renouvellement. Après concertation et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité pour ce poste au secrétariat accueil et à la bibliothèque :

- Décide de recruter Mme Véronique BOUSSEBATA en tant qu'Adjoint Administratif Titulaire à raison de 22 heures hebdomadaires ;
- Autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce recrutement.

Votants : 15 Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0

18-Espaces verts, voirie, environnement.

Monsieur Jérôme ELLION, Adjoint en charge de ces domaines informe l'Assemblée que :

- les travaux sur un fossé au lieu-dit La Bichonnerie sont actuellement en cours.
- les travaux de busage de la rue de la Vergnade ont pris du retard et devraient démarrer début décembre.

19-Bâtiments, réseaux, urbanisme, équipements :

Monsieur Francis ROBIN, Adjoint en charge de ces domaines informe l'Assemblée que des travaux prévus en investissement en 2020 vont débuter en décembre :

- Remplacement des portes de l'école.
- Le changement des sanitaires de la salle Espace 2000 et de l'école dans le cadre de l'Agenda d'Accessibilité Programmée.

20-Affaires scolaires, vie associative, manifestations :

Mélanie TASSIER, Adjointe en charge des affaires scolaires dresse le bilan de la mise en place du protocole sanitaire et informe l'Assemblée que deux services de restauration ont été mis en place à la cantine.

21- Communication, tourisme.

Monsieur Bruno PUYDUPIN le Maire informe le Conseil Municipal que l'agenda de poche municipal 2021 est terminé et devrait être livré en fin d'année.

3- Règlement intérieur du Conseil Municipal. Délibération 2020-100.

Monsieur le Maire donne lecture de la proposition du règlement intérieur. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité adopte ledit règlement intérieur.

Votants : 15 Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0

4- Transfert de pouvoir de police du Maire au Président de la CCVG pour les bâtiments insalubres.

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que le pouvoir de police du Maire peut être transféré au Président de la CCVG pour les bâtiments insalubres. Après réflexion, les membres du Conseil Municipal décident à l'unanimité de ne pas transférer cette compétence au Président de la CCVG.

5- Décision modificative n° 4 : virement de l'opération 257 à l'opération 246. Délibération 2020-91.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité d'effectuer la décision modificative suivante :

INVESTISSEMENT BUDGET MAIRIE DE SAULGE.			
Dépenses		Recettes	
Article (Chap.)-opération	Montant	Article (Chap.)-opération	Montant
21578 : opération 257 : Achat d'une remorque réserve à eau	- 2 000,00 €		
2132 : opération 246 : Logement 1 Route de Poillieu	+ 2 000,00 €		
Total Dépenses	0€	Total Recettes	0 €

Votants : 15 Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0

6- Location du logement 1, route de Poillieu. Délibération 2020-92.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que [REDACTED] est intéressé par la location du logement communal situé au 1, Route de Poillieu à compter du 1^{er} décembre 2020.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte de louer ce logement par bail et pour une durée de trois ans renouvelable par tacite reconduction à [REDACTED] à compter du 1^{er} décembre 2020.

Le loyer mensuel sera de deux cent vingt euros (220,00 €).

Votants : 15 Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0

7- Versement d'une subvention exceptionnelle pour l'exposition « 1940 un exil intérieur ». Délibération 2020-93.

Les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Décident de verser une subvention exceptionnelle de 250,00 € (deux cent cinquante euros) à l'Ecomusée du Montmorillonais ;
- Stipulent que cette somme sera imputée à l'article 6574 du budget Mairie de Saulgé.

Il est précisé que cette subvention correspond à la prise en charge de la cession de 50 % des droits de représentation de l'exposition « L'accueil des réfugiés Mosellans entre Vienne et Gartempe en 1939-1940 » au profit de la commune de Téterchen. Les 50 % restants seront pris en charge par l'association La Saulterchen. Les autres frais liés à l'organisation de l'exposition par la commune de Téterchen seront pris en charge par celle-ci ;

Votants : 15

Pour : 15

Contre : 0

Abstention : 0

8- Remboursement des heures non effectuées dans le cadre de la bourse au permis de conduire. Délibération 2020-94.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que dans le cadre du dispositif de la bourse au permis de conduire, les jeunes inscrits à cette action, bénéficient d'une bourse de 500,00 € en contrepartie de 50 heures de travail effectuées soit 50 heures facturées à 10,00 € de l'heure.

Monsieur le Maire précise aux membres du Conseil Municipal que certains jeunes boursiers n'ont pas respecté leur engagement et qu'il leur reste à effectuer des heures de service dues à la commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- DECIDE de demander le remboursement des heures dues aux parents des boursiers si ces derniers étaient mineurs au moment de leur inscription ou aux boursiers directement si ils étaient majeurs au moment de leur inscription à la bourse au permis de conduire ;
- PRECISE que ces heures non effectuées leurs seront facturées au tarif de 10,00 € par heure ;
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à cette opération.

Votants : 15

Pour : 15

Contre : 0

Abstention : 0

9- Tarifs 2021 de la capture et gardiennage des animaux errants. Délibération 2020-95.

Le Conseil Municipal à l'unanimité décide de fixer les tarifs 2021 de capture et de gardiennage des animaux recueillis comme suit :

- un forfait de 35,00 € pour la capture ;
- 5,00 € par jour passé au chenil communal.

Les propriétaires devront obligatoirement récupérer leur animal en semaine.

Votants : 15

Pour : 15

Contre : 0

Abstention : 0

10- Convention de mécénat avec SOREGIES. Délibération 2020-96.

Le Conseil Municipal à l'unanimité :

- approuve l'Avenant n° 4 relatif au renouvellement de la convention de mécénat établi entre SOREGIES et la Commune de Saulgé ;
- autorise Monsieur le Maire à signer tous actes nécessaires à la réalisation de cette opération.

Votants : 15

Pour : 15

Contre : 0

Abstention : 0

11- Définition d'un Périmètre des Abords (PDA) du secteur classé dans le bourg.

Monsieur le Maire présente à l'assemblée la proposition visant à définir un Périmètre Des Abords du secteur classé dans le bourg.

Ce périmètre a déjà été étudié lors de la commission communale « Bâtiments - Réseaux - Urbanisme et Equipements » du 16 novembre, suivant les préconisations de l'UDAP (Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine).

Les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité, approuvent le périmètre établi par la commission communale.

12- Droit de préemption urbain.

Le Conseil Municipal ne souhaite pas exercer son droit de préemption urbain sur le bien cité ci-dessous :

- Parcelle cadastrée AD 108 située Avenue de la Bringuetterie d'une superficie de 213 m².

13- Enquête publique parc éolien Le Renard. Délibération 2020-97.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de l'ouverture d'une enquête publique pour l'installation de quatre éoliennes sur les communes de Val d'Oire-et-Gartempe et d'Adriers qui se déroulera du Lundi 2 novembre 2020 au Vendredi 4 décembre 2020.

Monsieur le Maire précise à l'Assemblée qu'une partie du territoire de la commune de Saulgé fait partie du rayon des six kilomètres autour de ce projet. La municipalité est donc invitée à exprimer un avis au plus tard dans les quinze jours suivant la clôture du registre de l'enquête publique.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de donner un avis défavorable à ce projet au regard :

- du nombre déjà trop important de projets dans ce secteur du Nord de la Haute-Vienne et du Sud-Est de la Vienne,

- de l'impact du transport de l'énergie jusqu'au poste-source de Montmorillon qui toucherait directement et fortement la commune de Saulgé alors que les nuisances générées ne sont pas évaluées.

Une contribution détaillée sera apportée au registre d'enquête publique.

Votants : 15

Pour : 14

Contre : 0

Abstention : 1

14- Présentation du Plan Communal de Sauvegarde.

Madame Aurélie CRON, Conseillère Municipale présente à l'assemblée une partie du projet du Plan Communal de Sauvegarde. Ce document doit être finalisé en début d'année 2021 et sera présenté en conseil municipal au printemps 2021 pour approbation.

15- Questions diverses.

15-1 Concours du receveur municipal : indemnité de confection des budgets.

Délibération 2020-98.

Le Conseil Municipal à l'unanimité, décide de verser une indemnité forfaitaire de 45,73 € à [REDACTED], comptable du Trésor, pour la confection des documents budgétaires.

Votants : 15

Pour : 15

Contre : 0

Abstention : 0

15-2 Remerciements de l'Association des Maires des Alpes-Maritimes.

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier de remerciements du Président de l'Association des Maires des Alpes-Maritimes suite à la subvention versée en soutien aux communes sinistrées après le passage de la tempête Alex.

15-3 Projet de sculpture d'un chêne au jardin de l'amitié.

Le chêne du jardin de l'amitié qui menace de tomber va être abattu prochainement. Monsieur Christophe L'HERMITE, conseiller municipal, propose de faire réaliser une sculpture sur le tronc d'arbre restant.

Des devis seront demandés aux sculpteurs afin d'étudier le coût de ce projet.

15-4 Commission Finances Personnels Social Economie

La commission Finances Personnels Social Economie se réunira le Lundi 21 décembre à 18h00 à la salle des activités pour la préparation des budgets 2021.

Les prochaines réunions du Conseil Municipal auront lieu :

Lundi 14 décembre 2020 à 20h00 à la salle des activités ;

Mardi 19 janvier 2021 à 20h00 à la salle des activités ;

Lundi 22 février 2021 à 20h00 à la salle des activités ;

La réunion relative au vote des budgets est prévue le Mardi 16 mars 2021 à 18h00 à la salle des activités.

La séance est levée à 23h20.

Le Secrétaire,

Le Maire,

Francis ROBIN.

Bruno PUYDUPIN.

**PROCES VERBAL DE LA SEANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL**

DU 14 DECEMBRE 2020

L'an deux mil vingt, le quatorze décembre à vingt heures, les membres du Conseil Municipal de la Commune de SAULGE (Vienne) se sont réunis à huis clos dans la salle des activités, sur la convocation qui leur a été adressée par Monsieur Bruno PUYDUPIN, le Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 8 décembre 2020.

Nombre de conseillers en exercice : 15

Présents : 12

Votants : 13

Excusés :

PRESENTS : M. Bruno PUYDUPIN, M. Francis ROBIN, Mme Mélanie TASSIER, M. Jérôme ELLION, M. Patrick AUGRIS, M. Franck SOURY, M. Christophe L'HERMITE, M. Cyril DARDILLAC, Mme Alice DUPONT, Mme Aurélie CRON, Mme Nancy ROBERT, Mme Marie JAUNEAU.

EXCUSÉS : Mme Nathalie BERGERON, Mme Myriam BZDRENGA, M. Kévin TRICOT.

Mme Nathalie BERGERON donne pouvoir à Mme Alice DUPONT.

Était également présente à titre consultatif : Mme Pascale ROBYN, suppléante du Conseil Municipal.

M. Francis ROBIN a été élu secrétaire de séance.

Ordre du jour :

En ouverture : présentation des actions de l'Ecomusée du Montmorillonnais par M. [REDACTED], co-Président.

- 78- Approbation du procès-verbal de la séance du Mardi 24 novembre 2020.
- 79- Point sur les travaux et projets en cours.
- 80- Parc photovoltaïque de Juillé.
- 81- Projet d'installation de poteau téléphonique par Orange aux Grands Champs
- 82- Décision modificative du budget centre commercial.
- 83- Assurance statutaire du personnel.
- 84- Tableau des effectifs au 1er janvier 2021.
- 85- Délibération relative à la mise en place du Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP).
- 86- Convention éclairage extérieur des espaces de loisirs et sportifs.
- 87- Droit de préemption urbain.
- 88- Questions diverses.

Monsieur le Maire remercie sincèrement de sa présence M. [REDACTED] pour sa présentation à l'Assemblée des différentes actions de l'Ecomusée du Montmorillonnais.

Monsieur le Maire propose à l'Assemblée de modifier l'ordre du jour du Conseil Municipal comme suit :

- 1- Parc photovoltaïque de Juillé.
- 2- Approbation du procès-verbal de la séance du Mardi 24 novembre 2020.
- 3- Point sur les travaux et projets en cours.
- 4- Projet d'installation de poteau téléphonique par Orange aux Grands Champs.
- 5- Décision modificative du budget centre commercial.
- 6- Assurance statutaire du personnel.
- 7- Tableau des effectifs au 1er janvier 2021.
- 8- Délibération relative à la mise en place du Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP).
- 9- Convention éclairage extérieur des espaces de loisirs et sportifs.
- 10- Droit de préemption urbain.
- 11- Questions diverses.

Les modifications sont acceptées à l'unanimité.

Votants : 13 Pour : 13 Contre : 0 Abstention : 0

1- Parc photovoltaïque de Juillé. Délibération 2020-101.

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal le projet émanant de la société Soleil du Midi, d'installation potentielle de « centrale photovoltaïque de la ferme de Juillé », situé sur la commune.

Dans le cadre du passage de son Plan d'Occupation des Sols (POS) au Règlement National d'Urbanisme (RNU) à partir du 1er janvier 2021, il est proposé pour les parcelles cadastrales concernées AI2, AI3, AI4, AI5 et AI6 :

- de délibérer sur leur demande d'affectation au sein du RNU en zone permettant d'accueillir des installations photovoltaïques.

A l'issue de la délibération, le Conseil décide de ne pas classer ces parcelles en zone permettant d'accueillir des installations photovoltaïques.

Votants : 13 Pour : 1 Contre : 9 Abstention : 3

2- Approbation du procès-verbal de la séance du Mardi 24 novembre 2020.

Le procès-verbal du Mardi 24 novembre 2020 est approuvé à l'unanimité.

Votants : 13 Pour : 13 Contre : 0 Abstention : 0

3- Point sur les travaux et projets en cours.

22- Finances, personnels, social, économie.

Monsieur Bruno PUYDUPIN le Maire informe l'Assemblée que :

- Le contrat de Madame Véronique BOUSSEBATA est actuellement en cours de rédaction pour son recrutement en tant que titulaire au 1^{er} janvier 2021.
- La commune a obtenu l'octroi d'une subvention de Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) de 2 018,00 € pour l'installation de récupérateurs d'eaux pluviales sur des bâtiments communaux.

23- Espaces verts, voirie, environnement.

Monsieur Jérôme ELLION, Adjoint en charge de ces domaines informe l'Assemblée que :

- Les travaux de busage rue de la Vergnade sont terminés.
- Les décorations de Noël ont été installées dans le centre bourg.
- La commission fleurissement se réunira au mois de février afin de se prononcer sur le fleurissement relatif à la visite du jury des villages fleuris.
- Un affaissement de la chaussée a été constaté rue de la Papeterie et qu'il conviendra de contacter le SIMER pour effectuer les réparations nécessaires.
- Un Chêne est tombé entre le chemin du Patural et la Brasserie. Les propriétaires vont être prévenus afin d'effectuer les travaux de dégagement.

24- Bâtiments, réseaux, urbanisme, équipements :

Monsieur Francis ROBIN, Adjoint en charge de ces domaines informe l'Assemblée que :

- L'appartement situé au 1 route de Poilieu est loué depuis le 27 novembre 2020.
- Des travaux au niveau de la toiture du presbytère de l'église sont à prévoir. Une équipe de couvreur interviendra prochainement pour effectuer les réparations nécessaires.
- Une pièce de la chaudière de la salle Espace 2000 est défectueuse. Un devis de réparation a été demandé à l'entreprise SARL BEAUCHESNE.

25- Affaires scolaires, vie associative, manifestations :

Madame Mélanie TASSIER, Adjointe en charge de ces domaines informe l'Assemblée que :

Ecole :

- La municipalité a reconduit ses cadeaux de fin d'année pour les classes : des jouets (coin poupée, voitures), des jeux de société et des livres ont été achetés, ils seront offerts lors de la journée de Noël.
- La journée de Noël aura lieu comme prévu : les deux classes verront le spectacle mais aussi le Père Noël. Les enseignantes, avec l'aide de parents d'élèves, proposent des activités toute la journée aux enfants. Exceptionnellement, la garderie (du matin et du soir) aura lieu à la salle des activités et à l'Espace 2000 ainsi que le déjeuner. Le spectacle est financé par l'APE.
- La 2^{ème} période du Périscolaire touche à sa fin. A l'heure qu'il est, les élèves ne pourront être brassés encore à la rentrée de janvier, nous maintenons les groupes en l'état (CP et CE1 avec leurs camarades de classe). Plusieurs mères d'élèves sont venues aider Alexandra BERGER (qui se retrouvait seule avec 20 enfants).

Associations :

- Les associations n'ont pas encore repris leur activité. L'AJS y est autorisée pour les jeunes mais la météo n'a pas permis de reprendre.
- Certaines associations ont fait des dons pour le téléthon, l'urne a été récupérée par [REDACTED], Président du Comité des Fêtes de Saulgé. Les dons seront reversés à l'association du Téléthon.

Manifestations :

- D'un commun accord entre les conseillers municipaux, l'APE et le Comité des Fêtes, le marché de Noël a été annulé en raison des conditions imposées par la Préfecture.
- L'idée d'un marché nocturne aux beaux jours a reçu l'approbation des différents partenaires : la date et les modalités sont à définir dès le début de l'année 2021. La date du 12 juin est avancée, il reste à vérifier qu'il n'y ait rien dans les villages voisins.
- Colis des anciens : les mêmes colis que l'an passé ont été commandés et vont être livrés en fin de semaine. Monsieur le Maire a fait remarquer qu'il était possible de proposer des colis plus « locaux » à nos aînés. L'office du tourisme de Sud Vienne en propose qui nous paraissent peu satisfaisant et par manque de temps, nous n'avons pas composé nos colis (il y en a 150). Il s'agit d'un nouveau chantier : définir la composition et les producteurs avec lesquels nous voulons travailler pour nos colis de Noël 2021.

- Nous n'avons pas encore d'information concernant le Carnaval du RERVG. Le Conseil Municipal et les parents d'élèves proposent qu'un défilé local soit envisagé. La piste va être creusée avec les enseignantes.

26- Communication, tourisme.

Monsieur Bruno PUYDUPIN le Maire informe le Conseil Municipal que :

- Les cartes de vœux sont en cours d'impression.
- Les agendas de poche municipal devraient être livrés prochainement.

4- Projet d'installation de poteau téléphonique par Orange aux Grands Champs.

Le Conseil municipal à l'unanimité, opte pour le projet d'installation d'un poteau téléphonique par Orange au lieu-dit « La vigne du bois ».

5- Décision modificative du budget centre commercial. Délibération 2020-102.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité d'effectuer la décision modificative suivante :

INVESTISSEMENT BUDGET CENTRE COMMERCIAL.			
Dépenses		Recettes	
Article (Chap.)-opération	Montant	Article (Chap.)-opération	Montant
21318 (21) : Autres bâtiments publics	- 30,00 €		
1641 (16) : Emprunts en euros	+ 30,00 €		
Total Dépenses	0 €	Total Recettes	0 €

Votants : 13

Pour : 13

Contre : 0

Abstention : 0

6- Assurance statutaire du personnel. 2020-103.

Le Conseil Municipal adopte les conditions particulières relatives aux conditions générales du contrat CNP version 2021 pour les agents affiliés à la CNRACL et à l'IRCANTEC et autorise Monsieur le Maire à signer les contrats CNP assurances.

Le contrat est conclu pour une durée d'un an. Il prend effet à compter du 1^{er} janvier 2021 et prend fin le 31 décembre 2021.

Le taux de la prime est fixé à :

Agents CNRACL : 5,18%

Agents IRCANTEC : 1,65%

Votants : 13

Pour : 13

Contre : 0

Abstention : 0

7- Tableau des effectifs au 1^{er} janvier 2021. Délibération 2020-104.

Le Conseil Municipal à l'unanimité, approuve le tableau des effectifs au 1^{er} janvier 2021 comme suit :

Cadres ou emplois	Catégorie	Effectif	Durée hebdomadaire de service
FILIERE ADMINISTRATIVE			

Adjoint Administratif Principal de 2 ^{ème} classe	C	1	35 heures
Adjoint Administratif	C	1	22 heures
FILIERE TECHNIQUE			
Adjoint Technique Principal de 2 ^{ème} classe	C	2	35 heures
Adjoint Technique	C	2	35 heures
Adjoint Technique	C	1	20 heures
FILIERE SOCIALE			
Agent Spécialisé Principal de 1 ^{ère} classe des écoles maternelles.	C	1	26 heures
TOTAL		8	

Votants : 13

Pour : 13

Contre : 0

Abstention : 0

8- Délibération relative à la mise en place du Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP). Délibération 2020-105.

Les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité, approuvent les modifications relatives à la mise en place du Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP) comme mentionné dans la délibération à compter du 15 décembre 2020.

Votants : 13

Pour : 13

Contre : 0

Abstention : 0

9- Convention éclairage extérieur des espaces de loisirs et sportifs. Délibération 2020-108.

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que la convention relative à l'éclairage extérieur des espaces de loisirs et sportifs arrive à expiration le 31/12/2020 et qu'il convient de la renouveler.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Décide de souscrire l'offre de base ;
- Autorise Monsieur le Maire à signer avec SOREGIES la convention relative à l'éclairage extérieur des espaces de loisirs et sportifs ainsi que tout document afférent à ce dossier.

Votants : 13

Pour : 13

Contre : 0

Abstention : 0

10- Droit de préemption urbain.

Le Conseil Municipal ne souhaite pas exercer son droit de préemption urbain sur le bien cité ci-dessous :

- Parcelle cadastrée AB 22 située 2, Rue des Rousselières d'une superficie de 1 500 m².

11- Questions diverses.

11-1 Calendrier de vote du budget

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que la réunion préparatoire au vote du budget est prévue le Mardi 23 février 2020 et le vote du budget le Lundi 15 mars 2020 à 18h00.

11-1 Clôture du budget « Les Hauts de la Papeterie » Délibération 2020-106.

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que la dernière parcelle cadastrée AC 193, située au « Lotissement Les Hauts de la Papeterie » a été vendue à [REDACTED] pour la somme de 24 675,00 €.

Sachant que toutes les parcelles du « Lotissement Les Hauts de la Papeterie » ont été vendues, nous pouvons donc procéder à la clôture de ce budget et d'effectuer toutes les écritures comptables nécessaires à la clôture au 31/12/2020.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- Autorise Monsieur le Maire à effectuer toutes les écritures comptables nécessaires à la clôture du Budget « Lotissement Les Hauts de la Papeterie ».
- Autorise Monsieur le Maire à clôturer le Budget « Lotissement Les Hauts de la Papeterie ».
- Autorise Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

Votants : 13 Pour : 13 Contre : 0 Abstention : 0

11-2 Décision modificative n° 1 du budget « Lotissement Les Hauts de la Papeterie ». Délibération 2020-107.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité d'effectuer la décision modificative suivante :

FONCTIONNEMENT BUDGET LOTISSEMENT LES HAUTS DE LA PAPETERIE.			
Dépenses		Recettes	
Article (Chap.)-opération	Montant	Article (Chap.)-opération	Montant
6522 (65) : Reversement de l'excédent des budgets annexes à caractère administratif au budget principal.	7 002,94 €	774 (77) : Subventions exceptionnelles	7 002,94 €
Total Dépenses	7 002,94 €	Total Recettes	7 002,94 €

Votants : 13 Pour : 13 Contre : 0 Abstention : 0

11-3 Dotation du FPIC 2020.

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que l'ensemble des cinquante-cinq communes la Communauté de Communes Vienne et Gartempe ont votées pour une répartition libre du Fonds de Péréquation Intercommunal et Communal (FPIC).

La prochaine réunion du Conseil Municipal aura lieu le Lundi 18 janvier 2021 à 20h00 à la salle des activités.

La séance est levée à 22h40.

Le Secrétaire,

Le Maire,

Francis ROBIN.

Bruno PUYDUPIN.